

AIR FRANCE

Comité Social et Économique Central

Session extraordinaire du 16 mars 2020



*Minutes rédigées par les soins de :
Isabelle QUESTEL et Dominique JOUHANNEAU
Sténotypistes de conférences*

CSEC AIR FRANCE LISTE DE PRESENCE

Monsieur Patrice TIZON
Président du Comité Social et Économique Central

DÉLÈGUES TITULAIRES

CSE Pilotage Économique	Mme LAVIGNE-LEDOUX	CFDT	<i>Excusée</i>	M. AMAUDRY	CFDT	<i>Présent</i>
	Mme JOHNSTON	CFE-CGC	<i>Excusée</i>	M. VAUDRON	CFE-CGC	<i>Présent</i>
CSE Exploitation Hub	M. TAIBI	FO	<i>Présent</i>	M. HADJ LARBI	FO	<i>Présent</i>
	Mme ODINOT CHAZELAS	FO	<i>Présente</i>	M. DANAY	FO	<i>Présent</i>
CSE Exploitation C. Courrier	M. BODRERO	CGT	<i>Excusé</i>	Mme MORELLE	CFE-CGC	<i>Présente</i>
	Mme MARCHAIS	CGT	<i>Présente</i>	Mme FREMONT	CGT	<i>Excusée</i>
CSE Industriel	M. TRAN	SUD Aérien	<i>Présent</i>	M. ALLONGÉ	UNSA Aérien	<i>Présent</i>
	M. DUCOURTIEUX	SUD Aérien	<i>Présent</i>	M. MACÉ	CFE-CGC	<i>Présent</i>
CSE Air France Cargo	M. VILLANUEVA	CGT	<i>Présent</i>	Mme DEMIGNE	CFE-CGC	<i>Présente</i>
CSE Systèmes d'information	M. REGEASSE	CFDT	<i>Présent</i>	M. LEDOUX	CFDT	<i>Excusé</i>
CSE Exploitation Aérienne	Mme MOORE RIEUTORD	Intersyndicale	<i>Présente</i>	M. AUBRY	Intersyndicale	<i>Présent</i>
	Mme TECHER	Intersyndicale	<i>Présente</i>	M. DEREUMETZ	Intersyndicale	<i>Présent</i>
	M. PORTAL	SNGAF	<i>Présent</i>	M. LAMARQUE	UNAC CGC	<i>Présent</i>
	M. DELLI-ZOTTI	SNPL	<i>Excusé</i>	M. MASDUPUY	SNPL	<i>Excusé</i>
	Mme TUCHMUNTZ LAHITTE	CFE-CGC	<i>Présente</i>	M. AMIOT	CFE-CGC	<i>Présent</i>

DÉLÈGUES SUPPLÉANTS

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. GARBISO	CFE-CGC	<i>Présent</i>	M. JOULIN	UNSA	<i>Présent</i>
M. MALLOGGI	FO	<i>Présent</i>	M. HAMANT	ALTER	<i>Présent</i>
M. DEWATINE	CFDT	<i>Présent</i>	M. GESTAS	SNPL	<i>Présent</i>
			M. PATUREL	SPAF	<i>Présent</i>

ASSISTANTS DE LA DIRECTION

M. RAQUILLET	<i>Présent</i>
Mme FERRACCI	<i>Excusée</i>
Mme DHOURY	<i>Présente</i>

ASSISTANTS DU CSEC

Mme RODRIGUES	<i>Présente</i>
Mme SAVARY	<i>Excusée</i>
M. BERENGUIER	<i>Présent</i>
Mme CUSSAGUET	<i>Excusée</i>
M. KNAFO-LAGORCE (stagiaire)	<i>Présent</i>

SECRÉTAIRES DE CSE

CSE Pilotage Économique	M. LABADIE	CFDT	<i>Présent</i>
CSE Exploitation Hub	M. TAIBI	FO	<i>Présent</i>
CSE Exploitation C.-Courrier	Mme BORDES DUCLOS	CGT	<i>Présente</i>
CSE Industriel	M. BEAURAIN	SUD Aérien	<i>Présent</i>
CSE Air France Cargo	M. LEVALLET	CFE-CGC	<i>Présent</i>
CSE Systèmes d'information	M. CAPDEVIELLE	CFDT	<i>Présent</i>
CSE Exploitation Aérienne	Mme CAZARRÉ	Intersyndicale PNC	<i>Présente</i>

Sténotypistes

Mme QUESTEL	<i>Présente</i>
Mme JOUHANNEAU	<i>Présente</i>

Administrateurs salariés

Mme RAMON
M. DEGAND
M. DAGUE
Mme COULON
M. NOIROT

SOMMAIRE

Point d'information sur les conséquences économiques et opérationnelles de la crise du Covid-19 et mesures envisagées.....	7
---	----------



AIR FRANCE

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE CENTRAL *Session extraordinaire* Lundi 16 mars 2020

(La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. TIZON, Directeur Général Adjoint des Relations Sociales.)

M. TIZON, Président.- Nous allons procéder à l'appel.

Pour les personnes au téléphone, à l'appel de votre nom, répondez que vous êtes présent, afin que l'on vous identifie.

(M. RAQUILLET procède à l'appel nominal.)

M. RAQUILLET.- Dans la procédure sur la participation au téléphone, nous vous demandons d'être très attentifs et de respecter les règles pour que cela puisse bien fonctionner. Je vous remercie de couper vos micros si vous ne participez pas et si vous ne prenez pas la parole.

Pour les demandes de prise de parole, nous vous demandons d'envoyer un SMS à mon numéro de portable que vous avez tous et que je vais vous redonner. Je vous inscrirai dans l'ordre des prises de parole en fonction du moment où je reçois votre SMS.

Pour ceux qui ne l'ont pas, je vous redonne le numéro : 06 98 72 56 57.

Les consignes sont de vous mettre dans un endroit calme, de couper les micros. Cette réunion est réservée aux membres du CSEC. Merci de bien conserver la confidentialité des échanges en participant par le biais de cette conférence téléphonique.

M. TIZON, Président.- Nous allons démarrer notre session. Nous avons un seul point à l'ordre du jour.

M. VILLANUEVA.- J'ai une déclaration pour la CGT Air France CSE du 16 mars 2020 :

Déclaration CGT AIR FRANCE CSEC 16 MARS 2020

La pandémie du coronavirus est révélatrice de l'extrême fragilité actuelle de l'organisation économique et sociale de la société tout entière. Une situation intenable à terme et immédiatement observable dans beaucoup de secteurs particulièrement mis à l'épreuve, comme évidemment le système public de santé, mais aussi de nombreux autres secteurs comme l'aérien et donc Air France.

Aujourd'hui, il devient incontournable d'investir puissamment et rapidement dans le capital solidarité et le capital santé. Il s'agit de remettre sur des bases plus durables l'économie de la société tout entière.

Les mots d'ordre "tous ensemble" et "solidarité", aujourd'hui dans la bouche du président Macron, ne doivent pas rester que des mots rassurants et gratuits mais se traduire concrètement partout.

À Air France, la priorité des priorités, c'est de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour la protection des personnels :

- fourniture de masques et de gants*
- nettoyages désinfectants très fréquents*
- rétablissement des CHS.CT aux compétences élargies en étroite relation avec la médecine du travail.*
- Information continue des salarié(e)s.*

Les salarié(e)s ont appris à leurs dépens que dans la langue conformiste des managers et leurs notions de "l'entreprise", les travailleurs(es) ont une importance bien inférieure au profit. Les dites ressources humaines n'étant considérées que comme variable d'ajustement.

KLM annonce des licenciements massifs, il ne faudrait pas que la Direction d'Air France sorte des tiroirs des scénarii de licenciements et de sous-traitance, jusqu'ici inavoués en profitant de la situation exceptionnelle pour appliquer une thérapie de choc dévouée aux meilleurs des mondes de managers cooptés du capital. Nous exigeons des garanties.

Il faut maintenir le niveau actuel de revenus et de salaires. En aucun cas, nous ne pouvons accepter le délai, voire la suppression des cotisations sociales, c'est-à-dire le salaire différé des employé(e)s de la Compagnie et les cotisations sociales de la Direction. Les cotisations sociales des personnels et du patronat financent en particulier l'hôpital public. C'est irresponsable de préconiser, comme le fait le gouvernement, que le nécessaire soutien aux entreprises passe par le non paiement des cotisations sociales et de vouloir geler ces paiements au détriment des caisses sociales.

À situations exceptionnelles, mesures exceptionnelles. Soutenir les entreprises et leurs salarié(e)s, pourrait se traduire par un moratoire : décréter que les dettes d'investissement des entreprises ne seront pas remboursées dans les délais et à la hauteur prévus. C'est-à-dire l'obtention de la part du pouvoir que les marchés financiers et la haute finance contribuent ainsi à une indispensable consolidation des entreprises et de l'économie réelle.

Les salarié(e)s d'Air France qui sont parent(e)s, doivent pouvoir, autant que possible, se voir offrir la possibilité de s'occuper de la garde de leurs enfants.

La crise est devant nous. Les autoproclamés dépositaires du soi-disant bon sens de la gestion des entreprises et de la société en général sont désormais démentis. Tout reste à réinventer.

La privatisation d'Aéroports de Paris s'avère une gageure, plus besoin de quatre millions de signatures pour obtenir un référendum ! La retraite par capitalisation de même, et la privatisation d'Air France se révèle hautement problématique.

La survie de la Compagnie au service du pays tout entier ne peut dépendre de l'état des intérêts à court terme des marchés financiers. Dans le monde réel avec ses bouleversements plus au moins imprévus, le système actuel se révèle particulièrement non performant. Ce n'est pas aux salarié(e)s d'en payer le prix fort.

La CGT force de propositions est prête à tenir tout son rôle dans chaque CSE de l'entreprise et à soumettre avec les personnels sa vision, ses orientations et ses propositions comme par exemple au Cargo. En effet, nous constatons que l'activité Cargo reste dynamique et devra, quoi qu'il arrive, participer activement au redémarrage de l'économie mondiale.

C'est pour cela que la CGT demande à la Direction de replacer le Cargo là où il était avant d'être réduit à peau de chagrin en opérant des « quick-change » (transformation d'un avion pax en avion tout cargo) sur les coques nécessaires. Cela à l'heure où certains des 777 sont cloués au sol.

Si les transformations de coques ne sont pas possibles, il serait opportun d'envisager la location d'avions tout cargo avec des programmes de destinations variables selon la demande pour continuer et développer l'activité et satisfaire les demandes ainsi que récupérer de nouveaux contrats.

Il nous semble que cette stratégie doit être retenue pour maintenir ce secteur d'activité. Cela est d'autant plus évident que la situation de crise fait que le transport aérien se redessine.

La CGT, ses militant(e)s fort(e)s de leur Histoire, de leurs luttes et de leurs valeurs soutiennent toutes les équipes dans cette tempête et rappellent que la Solidarité, la Sororité et l'Égalité des Droits Humains doivent primer. Soutien à toutes et tous!

M. DUCOURTIEUX.- J'ai une déclaration à la volée suite au passage au CMH dans la matinée et en fin de semaine.

Nous refuserons pour les mécaniciens avion tout chômage partiel toujours imposé pour les mécaniciens tant que vous donnerez du travail à AWACS et AMC, que ce soit à Roissy en piste ou sur les terrains d'aviation utilisés pour stocker nos avions.

AWACS et AMC sont deux sous-traitants de maintenance avions utilisés par Air France sur Roissy. On leur donne entre cinq et dix avions par jour à traiter depuis la grève des mécaniciens de 2018. Tant qu'on les utilisera pour la maintenance sur nos avions, les mécaniciens refuseront en bloc de prendre des jours imposés.

Par ailleurs, suite aux mesures prises pour le Covid, notamment l'arrêt de la restauration d'entreprise, je voulais vous rappeler que depuis des années, SUD Aérien réclame au CMH de mettre un appareil de détection des liquides. Il a toujours été refusé par la Direction. Il permettrait aux salariés d'amener leur gamelle et de manger à l'intérieur du CMH dans des espaces où l'on peut être tranquille et avoir assez d'espace entre les personnes pour manger sans risque de transmission.

Du fait de l'arrêt de la restauration collective, nous vous demandons de permettre le RFS sur chaque vacation, ainsi que la prime d'absence de cantine.

M. TIZON, Président.- On vient de dire qu'il était possible de rouvrir les restaurants. À chaque CSE de regarder ce qu'il peut faire.

M. TRAN.- Il est facile de faire reposer la responsabilité sur les secrétaires de CSE et le bureau de chaque CSE.

Hier, la préfecture nous a imposé la fermeture du restaurant. Les restaurants sont fermés. Ce matin, nous recevons beaucoup d'appels de nos collègues salariés qui sont venus ce matin sans être forcément informés. Nous ne regardons pas tous nos mails professionnels le dimanche soir.

Nous vous demandons, comme ils l'ont fait auprès des managers locaux, d'avoir un repas libérateur et une prime d'absence cantine. Nous vous demandons de refaire descendre les informations et d'accepter cette demande des salariés.

M. TIZON, Président.- Pas de soucis, je crois que cette question a déjà été anticipée par la Maintenance hier soir.

M. TRAN.- Ils n'ont pas eu de nouvelles depuis.

M. TIZON, Président.- Ce sont des points importants, mais nous avons des sujets qui sont d'une autre nature.

<p>Point d'information sur les conséquences économiques et opérationnelles de la crise du Covid-19 et mesures envisagées</p>

M. TIZON, Président.- Nous allons démarrer le point. Il y aura une vidéo de Ben SMITH qui malheureusement ne peut pas être avec nous ce matin. Il s'excuse auprès de vous. Puis, il y aura l'intervention d'Anne RIGAIL, de Vincent FEUILLIE et Amel HAMMOUDA apportera les compléments, notamment sur les questions programme.

Je propose de dérouler la vidéo et la présentation afin que nous puissions ensuite traiter les questions qui seront sûrement nombreuses.

M. TRAN.- Que l'on soit clair : puis-je transférer les instructions et dire aux gens... ?

M. TIZON, Président.- Non, je vous ai dit que je remontais le point à la maintenance. Le sujet a été regardé hier soir. C'est la direction et les managers qui vont traiter le sujet en local. Nous allons leur renvoyer un SMS, ne vous inquiétez pas.

M. VILLANUEVA.- Pour information, hier, c'est la gendarmerie qui est venue fermer le restaurant d'entreprise. Aujourd'hui, c'est possible.

M. TIZON, Président.- Nous avons une conférence téléphonique avec les secrétaires de CSE en fin de matinée pour avoir le maximum d'informations.

Nous regardons la vidéo.

(Projection d'une vidéo de Ben SMITH.)

Mme RIGAIL.- Bonjour à tous.

(Projection de visuels.)

Je précise que la vidéo de Ben SMITH a été tournée hier soir. Le « demain » se reporte bien à aujourd'hui.

Je vous propose de balayer les différents impacts de la crise.

Pour cette crise, nous avons dû établir 30 scénarios programme ou plus. Cette crise va plus vite que notre capacité à anticiper les pires scénarios. En général, nous bâtissons les pires scénarios et le lendemain, nous avons un scénario pire que le pire scénario.

Nous avons essayé d'être au maximum de la réactivité. Nous avons besoin de réactions fortes compte tenu de l'ampleur de l'impact sur notre entreprise que je vais essayer de vous décrire.

Je vous propose néanmoins de commencer par le commencement, c'est-à-dire l'épidémie elle-même, et que Vincent FEUILLIE puisse vous faire le point sur l'évolution de l'épidémie et les mesures sanitaires.

(Schéma d'évolution de l'épidémie)

M. FEUILLIE.- Bonjour à toutes et à tous. Je souhaitais vous présenter ce schéma qui explique très bien la situation.

L'épidémie démarre fin décembre. En janvier, elle commence à arriver de manière forte en Chine. Puis, depuis février, elle est arrivée sur le reste du monde.

Cette période sur notre hémisphère est celle des infections hivernales, de la grippe, durant cette période, les services de réanimation sont particulièrement chargés en infections hivernales avec les formes graves de la grippe.

Le but dans cette nouvelle épidémie qui vient d'arriver était de limiter la progression dans un premier temps, sur le pays qui était pourvoyeur et, dans un second temps, une fois qu'elle est arrivée vers les autres pays, de continuer à faire une limitation de cette progression.

Nous sommes arrivés à un niveau 3. Au niveau 3, le virus circule dans le pays. Cette maladie est transmise par le contact de personne à personne, contact direct entre les personnes, envoi de postillons ou de gouttelettes de salive qui seront projetées vers la personne en face, soit directement sur ses muqueuses, voies respiratoires, soit par le contact des surfaces où quelqu'un a postillonné par les mains qui sont ensuite portées à la bouche, au nez et aux yeux.

Le but est de freiner cette évolution, de permettre à l'épidémie de grippe qui est en train de se terminer de libérer de la place dans les services de réanimation pour les formes graves qui sont en train d'arriver.

Beaucoup d'informations circulent, on est dans le sensationnalisme. Il faut vraiment raison garder et rester froid par rapport aux informations qui nous sont données, particulièrement sur une évolution qui irait vers une forme plus grave. Nous avons l'expérience de la Chine et de la manière dont l'épidémie a été traitée. Les formes graves et les décès concernent principalement des personnes âgées ou ayant une comorbidité.

Sur cette courbe de Gauss, le gros de la troupe est au milieu et il y a des formes de part et d'autre. Des populations jeunes seront forcément touchées, l'épidémie touche majoritairement touchent les personnes âgées ou les gens ayant une comorbidité.

Notre ministre de la Santé et le Directeur général de la Santé ont pour objectif de freiner sa progression afin d'arriver à la fin des épidémies saisonnières en ayant suffisamment de place pour cette autre maladie.

Un confinement des zone *clusters* a été décidé au départ, principalement dans l'Oise, l'est de la France et en Savoie.

Ces zones sont augmentées. Nous sommes passés à des mesures plus stricte où le télétravail est recommandé pour tout le monde. Peut-être allons-nous arriver à un confinement encore plus strict si nous n'arrivons pas à appliquer ces mesures, à savoir nous autocontrôler, limiter nos contacts avec les autres personnes pour se protéger.

(Renforcement des mesures de protection)

La protection recommandée à tous n'a pas changé : lavage des mains, isoler les personnes malades, porter un masque pour les personnes malades. C'est le maître mot que l'on doit tous garder. Les règles n'ont pas changé. Le virus se transmet à un mètre ou lors d'une proximité de 15 minutes. L'atteinte s'effectue principalement par les voies respiratoires. Cette maladie peut avoir des complications respiratoires graves pour moins de 15 %.

Vous avez l'ensemble des communications. Nous avons vraiment tenu à porter en transparence les mesures du Ministère de la Santé qui sont parfaites et que nous avons poussées dans notre communication interne. Il y a un question/réponse très explicite où nous essayons d'apporter le maximum de réponse. Nous avons apporté les réponses qui concernent l'absentéisme, la garde d'enfants, quelles sont les solutions proposées, pour les personnes malades, quelles solutions sont proposées pour les personnes en contact. Tout est à peu près dit dans les questions/réponses.

Mme RIGAIL.- Je vais faire une rapide présentation des impacts sur le remplissage, sur le programme. Pour toutes les questions que vous pourrez avoir, Amel HAMMOUDA pourra apporter des précisions. Mais j'aimerais que nous allions au bout de la présentation.

Pour les impacts financiers, je vous informerai oralement d'où nous en sommes, des plans d'action pour préserver la trésorerie. Les mesures de type RH seront décrites par Patrice TIZON et Romain RAQUILLET.

(TRAFIC/REPLISSAGE –AF (mars-mai) Perspective Routes)

Sur le remplissage, le document qui vous sera ou qui vous a été envoyé reprend un certain nombre de baisses. C'était une photo de samedi. Autant vous dire qu'elle n'a plus aucun intérêt puisque nous avons totalement basculé avec ce qui nous arrive jour après jour. Nous avions à l'époque -30 % de sièges vendus. Mais cela n'a plus beaucoup d'intérêt.

(REVENUS –AF Chute quotidienne des recettes entraînée par tous les marchés)

Cette slide a un peu plus d'intérêt, c'est l'évolution de nos recettes quotidiennes depuis début février.

La première quinzaine de février, nous avons observé une chute des recettes entre 0 et -5 %, la deuxième quinzaine entre -5 et -20 %. Depuis mars, nous oscillons entre -20 et -45 %. C'étaient les derniers chiffres que nous avions les 9 et 10 mars. Aujourd'hui, nous descendons encore. J'ai vérifié nos coefficients de remplissage d'hier, au départ de CDG, nous étions à 50 % long-courrier, 63 % en moyen-courrier. Nous commençons à avoir des phénomènes de rapatriement. Tout le week-end, nous avons rapatrié des Français du Maroc. Nous sommes dans une phase de transition par rapport à une baisse plus drastique du trafic.

(Au-delà de la chute de la demande, des mesures restrictives sur les voyages internationaux...)

Au-delà de la chute de la demande, nous subissons depuis maintenant plus d'un mois les restrictions sur les voyages internationaux. Au 12 mars, 52 pays avaient pris deux types mesures de restriction à l'égard des passagers en provenance de France : soit des interdictions d'entrée, soit des mises en quatorzaine systématiques, ce qui a à peu près le même effet sur les intentions de voyages.

Depuis vendredi, nous avons eu la fermeture du Maroc. Nous savons que nous avons la Tunisie aujourd'hui. L'Algérie se prépare. Nous avons le Brésil, Panama, Tana hier, Quito, Santiago, Saint-Martin, Amman. C'est pour la partie internationale.

Sur l'Europe, nous avons eu la Norvège, la Pologne, Prague, Vienne, l'Allemagne hier, l'Espagne qui se confine, la Serbie. Tous les jours, le CCO doit gérer une fermeture avec ses impacts : jusqu'à quand a-t-on le droit d'y aller, comment rapatrier les équipages, des impacts de nature opérationnelle.

Nous subissons la baisse de nos programmes plus que nous arrivons à l'anticiper depuis deux semaines.

Les équipes Programme ont à peu près travaillé jour et nuit pour établir des scénarios qui le lendemain ne servaient plus à rien.

(...conduisaient à revoir fortement le programme des prochaines semaines)

La photo que je vous mets à l'écran datait de vendredi-samedi, avant les annonces de passage en phase 3 de la France. Nous avions l'idée de baisser de manière importante nos programmes : -33 % en long-courrier, -45 % en moyen-courrier, -33 % en court-courrier, mais en maintenant une partie significative de notre activité et en s'appuyant sur des réseaux qui résistait comme l'Afrique, le COI, avec même un peu de redéploiement sur l'Afrique et le COI.

(Avec le passage de la France au stade 3, et l'accélération des mesures de restriction, un scénario beaucoup plus réduit se dessine (entre -90% et-95%))

Cette vision est absolument caduque depuis le passage en phase 3. Les équipes du Programme ont travaillé à un programme de nature minimale, une forme de service minimum dans le cadre des mesures gouvernementales annoncées aujourd'hui. Évidemment, si nous nous orientons vers du confinement, vers plus de pays qui ferment leurs frontières, ce programme ne pourra que continuer à descendre. Mais pour autant, c'est le programme qui nous paraît minimum.

Ce programme a été pensé pour être applicable d'ici une semaine, peut-être plus rapidement si les avions se vident plus vite puisque nous aurons des phénomènes plutôt de rapatriement comme nous l'avons pu l'observer tout le week-end sur le Maroc en particulier ou les USA à partir de l'annonce de TRUMP la semaine dernière.

Ce programme chute en long-courrier de 90 %. Nous maintenons les continuités territoriales Pointe-à-Pitre, Fort-de-France, Cayenne, Réunion. Nous nous posons la question de Papeete, sachant que l'accès aux USA n'est plus possible. Cela pose la question de la faisabilité opérationnelle qui est en cours de travail. Nous négocions beaucoup avec les autorités locales à Tahiti car ils avaient voulu interrompre les vols auparavant.

Nous souhaitons également maintenir les plus grosses destinations si leurs frontières restent ouvertes : JFK, LAX, Tokyo, Dakar, Abidjan, Bamako, Libreville, Johannesburg. Nous avons des rumeurs de fermeture du Canada, mais pour l'instant, cela reste des rumeurs. Le Brésil est tombé hier. Cette slide est donc caduques. Nous ne l'avons pas mise à jour ce matin, c'était une information d'hier soir tard.

Dans ce contexte, le nombre d'avions long-courriers immobilisés est énorme. Nous avons 110 avions. L'équivalent de 10 % de notre flotte volerait dans une semaine, soit de l'ordre de 11 avions.

En priorité, pour des raisons évidentes d'économies, nous immobiliserions les 340 et les 380. Nous immobiliserons également de nombreux 777 et 320 puisque c'est la grosse majorité de la flotte qui sera immobilisée. Nous avons d'ailleurs une question logistique de positionnement de ces avions à régler.

En moyen-courrier, la logique a été d'essayer de maintenir deux vols quotidiens vers les principales villes non soumises à confinement. Hier, c'était Londres, Genève, Francfort. Francfort vient de fermer. Nous n'aurons donc pas Francfort. Nous essayons de maintenir un vol quotidien sur des flux moins importants, là où nous pouvons encore voler. L'idée est de maintenir la liaison CDG/Amsterdam avec deux vols minimum, sachant que KLM poursuit également ses vols. Le *hubway* reste ouvert.

En court-courrier, les équipes d'Amel HAMMOUDA ont pris le parti de maintenir la quasi-totalité des villes domestiques desservies au départ de Paris. L'idée est de réduire fortement le nombre de vols, mais de maintenir les dessertes ouvertes avec un nombre de vols qui dépendra de la taille des flux. Sur Toulouse et Nice, nous pourrions maintenir trois vols par jour, un ou deux sur Marseille, un à Montpellier. Pour le reste, nous regardons si nous descendons en dessous.

Puis, compte tenu des flux, nous suspendrons les liaisons entre les régions. Nous nous concentrons sur les radiales parisiennes. Cela donne une chute assez drastiques à -95 % de SKO sur le court-courrier.

Voilà pour ce programme.

Le programme de KLM est en cours de travail. Les Hollandais nous suivent avec un décalage de 48 heures à peu près. La vision que nous avons, ils l'ont généralement deux jours après. Les Hollandais ont hier annoncé leur passage en phase 3 avec la fermeture des commerces, des bars, des restaurants. Ils sont en train de travailler à un programme beaucoup plus drastiquement abattu. Mais ils ne l'avaient pas encore finalisé puisqu'ils n'étaient pas encore dans cette situation avant l'annonce de leur propre gouvernement.

Je vous ai affiché une *slide* que je ne vais pas détailler, l'objectif est plus d'avoir un support pour vous donner quelques informations que nous n'avons pas donné à l'extérieur concernant l'impact sur le *cash* de l'entreprise. Je vais essayer d'être pédagogique. J'espère que je vous allez comprendre la logique. Je raisonne en revenus et en coûts mensuels.

En moyenne, le groupe Air France a 1,4 Md€ de revenu et à peu près l'équivalent en coûts à un petit pourcentage près par mois.

À partir du moment où ce scénario programme prévoit pour simplifier une baisse de 90 % des revenus a minima, le revenu résiduel pourrait être de l'ordre de 140 M€ par mois dans ce scénario.

Nous estimons les coûts variables à hauteur de 50 % des coûts. C'est le fioul, tout ce que nous économisons quand nous ne faisons pas voler nos avions.

Si nous nous contentons de ne pas faire voler à cette hauteur, nous économiserons 700 M€ sur nos coûts. En un mois, nous aurons 140 M€ de revenus et 700 M€ de coûts, soit une perte de *cash* de plus de 500 M€ par mois.

Je vous l'ai fait de manière extrêmement simpliste. Évidemment, il ne faut pas faire cela comme cela. Je vais vous présenter juste après les mesures d'économies. Mais cela montre à quel point nous avons besoin de mesures fortes afin de ne pas épuiser la trésorerie d'Air France en trois mois car c'est à peu près cela aujourd'hui.

Les financiers ont fait des modèles plus élaborés. En gros, cela revient au même. Nous perdons plus de 500 M€ par mois dans cette situation de scénario programme a minima.

(Mesures d'accompagnement auprès de nos clients)

Un mot sur nos clients. Ce n'est pas le plus important aujourd'hui, mais notre politique commerciale vise à rassurer nos clients, à essayer de soutenir les *bookings* – dans le scénario actuel, cela prend moins de sens – en les informant qu'ils peuvent réserver, modifier sans frais, qu'ils n'aient pas la crainte de perdre leur réservation.

Nous avons également communiqué aux clients en particulier sur les mesures sanitaires et la politique commerciale. Nous avons eu plutôt de bons *feedbacks*. Cela peut paraître superflu dans la situation que nous vivons, mais garder le lien avec nos clients pour une situation de reprise qui arrivera à un moment est très important. Je voudrais remercier les équipes commerciales qui font un travail assez extraordinaire de liens avec nos clients dans cette période difficile.

Nous recevons de nombreux témoignages très positifs des clients sur la façon dont ils ont été traités, dont nous avons pu modifier leur réservation sans problème, dont nous avons été réactifs, même si les *call centers* ont été soumis à forte pression et ce n'est pas encore terminé.

(Plan d'actions pour préserver la trésorerie)

Depuis le début de cette crise le 30 janvier date à laquelle nous avons fermé la Chine, nous avons mis en œuvre des plans d'action qui vont au-delà de notre plan d'action de transformation pour préserver la trésorerie. Nous avons arrêté tous les comités d'investissement. Nous avons demandé de ne lancer aucun projet, qu'il soit au budget ou pas, à l'exception de ce qui est strictement indispensable à nos opérations, à la sécurité de nos vols.

Tout investissement de plus de 50 000 € demande une validation du contrôle de gestion central. Nous avons déjà mis en place ces mesures au quatrième trimestre de l'an dernier. Nous les avons renforcées, mais elles étaient déjà très présentes.

Nous avons eu une première phase de restriction des investissements de 100 M€, avec en particulier une baisse drastique sur les projets informatiques. Tout projet non démarré ne démarre pas et ceux qui ont démarré voient une baisse de 20 % des budgets ; ce qui permet d'économiser le *cash*. Nous pilotons le *cash* à la semaine ; ce qui permet d'économiser 27 M€ pour Air France et 42 M€ pour Air France-KLM.

Nous avons revu tous nos projets immobiliers ; ce qui représente 45 M€.

Nous avons 30 M€ sur les autres métiers. La flotte étudie des sujets de *sales & lease back*.

Compte tenu des scénarios programme assez drastiques que je viens de vous présenter, de nombreux investissements de maintenance qui seront annulés ou repoussés comme les *shop visits*, les grandes visites qui ne deviennent pas indispensables compte tenu du fait que la flotte vole beaucoup moins.

Nous avons renforcé la Demand Control Tower que nous vous avons présenté. Il n'y a pas un euro qui sort aujourd'hui sans être justifié. Nous réduisons tous les achats externes.

Dans les autres mesures, nous poursuivons et renforçons le gel de recrutements sur les fonctions supports. Nous avons beaucoup étalé les embauches opérationnelles, en particulier toute la pointe été où nous avons prévu des étudiants, des CDD.

Aujourd'hui, nous n'avons aucune visibilité sur le niveau d'activité de la pointe été. En revanche, nous avons la certitude que nous ne reviendrons pas sur cette pointe été au niveau d'activité qui était prévu. Tant l'intérim qui était utilisé dans l'entreprise, tant les CDD, les étudiants que toutes les ressources qui nous permettent généralement de passer la saison été ont été mis en stand-by.

Puis, nous ne recourons plus aux heures supplémentaires.

Voilà où nous en sommes.

Je vais passer la parole à Patrice TIZON et Romain RAQUILLET pour vous parler des mesures de nature RH. Mais le message est que les plans d'action qui sont là permettent de sauver quelques dizaines de millions d'euros par mois. Ils ne sont absolument pas à la hauteur de la perte de *cash* de 500 M€ par mois que nous avons aujourd'hui. Nous avons besoin de mesures plus fortes pour réduire cette hémorragie de manière à affronter une crise qui peut durer.

Dans les questions auxquelles personne ne sait répondre, il y a la durée de la crise. Moi qui suis généralement optimiste sur notre *business*, je m'étais dit au début, face à la décision de TRUMP, que nous avons une bonne chance à mi-avril de reprendre les vols US afin de donner le la à tout cela. C'était juste après l'annonce de TRUMP. Aujourd'hui, nous avons basculé, nous constatons l'impact sanitaire de la crise, l'importance des mesures sanitaires, nous observons que l'insouciance n'est plus du tout de mise.

Nous avons des échos selon lesquels en France, la vie ne reprendra probablement pas son cours avant au moins la fin des vacances scolaires. Nous sommes déjà sur début mai et c'est le scénario optimiste.

La vision que nous avons est qu'à minima pendant deux mois, nous serons sur des scénarios programme minimum.

La question est ensuite à quelle allure pourra se faire la reprise. Comme nous n'avons pas forcément été très bons dans les prédictions, je ne me risquerai pas à prédire la rapidité de la reprise. En tout cas, la responsabilité du management est de prévoir des scénarios difficiles. Nous sommes beaucoup allés voir les pouvoirs publics. Depuis deux ou trois semaines, à tous les niveaux de l'entreprise, nous avons des réunions avec tous les ministères. Cela a été annoncé dans un communiqué de presse ce matin, les pouvoirs publics nous accompagnent fortement dans cette

crise. Ils nous envoient un message très positif. Nous devons également être à la hauteur de cet accompagnement et arriver à traverser ensemble cette crise.

M. TIZON, Président.- Vous avez les présentations dans vos boîtes mail.

Mme MOORE RIEUTORD.- Nous ne les avons pas reçues.

M. RAQUILLET.- Elles ont été envoyées par le secrétariat du CSEC. Je l'ai renvoyée ce matin à ceux qui m'ont signifié qu'ils ne l'avaient pas reçue.

M. TIZON, Président.- Il écrit « confidentiel ». Nous vous demandons vraiment de respecter la confidentialité de ces documents.

(Mesures de réduction du temps de travail)

Je ne vais pas passer trop de temps sur les mesures de réduction du temps de travail que nous avons d'ores et déjà implémentées :

- passage en temps partiel ;
- réduction du taux d'activité ;
- prise de congés sans solde pour convenance personnelle ;
- prise de droits acquis (CET, congés, RTT, CJT) ;
- temps alterné sur mois ciblés pour les PN.

Vous avez en date du 12 mars un premier état du nombre de volontaires sur ces outils.

(Mesures personnel navigant)

Nous avons signé un accord avec les syndicats pilotes. Je voudrais être clair car j'ai eu 50 fois la question ce week-end, cet accord ne précise pas que le monde navigant est hors de l'activité partielle. Dans cet accord, nous précisons un certain nombre de mesures de réduction de temps de travail sur la base du volontariat, notamment les campagnes de congés exceptionnels et temps de travail alterné. Par ailleurs, il va plus loin que ce que nous avons fait dans les autres univers puisqu'il nous donne la capacité d'imposer des reliquats de congés. Je veux que ce soit clair pour tout le monde.

Le système du MGA fait que les navigants ont déjà un système de variabilité de leur rémunération plus profond pour les pilotes que pour les PNC. Mais si l'activité baisse, ils connaissent d'ores et déjà une baisse de rémunération au regard de l'activité.

(Nouvelles mesures mises en place)

Dans les mesures que nous avons mises en place, nous avons demandé un étalement des cotisations salariés auprès de l'URSSAF, de l'AGIRC. La CRPN est venue vers nous en début de semaine et le vote qui a eu lieu au conseil d'administration jeudi permet l'étalement. Celui-ci ne concerne que les charges patronales. Il ne serait pas logique de prélever les cotisations salariales pour les garder. Les cotisations salariales ne font pas l'objet d'un étalement.

Ces cotisations représentent 152 M€ pour l'URSSAF, 8 M€ pour le système de retraite complémentaire AGIRC-ARCCO et 16 M€ pour le système de retraite complémentaire des navigants.

En ce qui concerne l'URSSAF, nous sommes sur une demande de gel sur cinq ou neuf mois, puis un étalement sur 12 mois.

La CRPN a un régime assez différent en matière de provisions et il faut que les cotisations soient rentrées au plus tard le 28 novembre.

(Autres mesures)

Parmi les autres mesures, nous avons d'ores et déjà annoncé un report du versement de la PVI pour les cadres supérieurs, hors cadre et Comex à l'automne.

Nous avons une vraie question par rapport aux AIP. Je parle des AIP, les AG ne sont pas revues. Il faut que nous revoiyons les signataires au sujet des AIP car en fonction des activités partielles que nous envisageons, ce sera très compliqué. L'idée n'est pas de ne pas appliquer la mesure d'AIP au 1^{er} avril, mais de faire la campagne *a posteriori* et de l'appliquer rétroactivement au 1^{er} avril. C'est une question car tous les managers ont du mal à gérer cette crise et la question de la revue salariale. Nous en parlerons avec les signataires.

Je le répète, l'idée n'est pas de ne pas respecter la date du 1^{er} avril, mais de voir si nous pouvons l'appliquer de manière rétroactive plus tard.

Nous avons évoqué, mais cela demande un avenant aux accords, la possibilité de transformer la PUA en temps.

Puis, nous devons revoir certains calendriers de négociations, je pense à l'intéressement.

La PUA est au volontariat. Il n'a jamais été question de passer sur quelque chose de non volontaire.

(Qu'est-ce que l'activité partielle ?)

La mesure que nous envisageons de mettre en œuvre est l'activité partielle. Nous avons essayé de faire une présentation pédagogique. Nous avons préparé un Q&A que nous allons vous communiquer car il est important que vous ayez toutes les informations.

L'activité partielle qui s'appelait le chômage partiel précédemment, est un régime d'aide aux entreprises qui font face à des difficultés conjoncturelles. L'objectif est de préserver l'emploi. Nous étions à la DIRECCTE qui est la représentation en Ile-de-France du Ministère du Travail. Elle préfère savoir les salariés dans l'entreprise que chez pôle emploi. Vendredi dernier, 2 500 entreprises en région parisienne avaient déjà formulé des demandes.

Il s'agit de préserver les emplois pour mettre en place une réduction de temps de travail tout en bénéficiant d'aides financières sur les heures chômées.

L'entreprise détermine le niveau de réduction du temps de travail nécessaire. La réduction d'activité peut se traduire par une réduction du temps de travail dans l'établissement ou par la fermeture temporaire de tout ou partie d'établissement.

La mise en œuvre de l'activité partielle nécessite une autorisation préalable de l'administration pour un quota d'heures d'activité partielle par établissement sur une période de six

mois. C'est important. C'est une forme de ligne budgétaire ouverte que l'on pourra utiliser en fonction de nos niveaux d'activité, avec l'accord de l'État.

➤ Quel est l'impact pour l'entreprise ?

- Une diminution de la masse salariale sur les heures chômées
- Une exonération des charges patronales et salariales (il manque « salariales ») sur les indemnités versées au salarié pour les heures chômées.
- L'employeur perçoit par ailleurs une allocation par heure chômeuse dans la limite de 1 000 heures par an et par salarié.

Je voudrais d'ores et déjà aborder une question car il y a eu là aussi beaucoup d'items. Cela concerne l'information qui a été véhiculée vendredi sur l'indemnisation à 100 %. Jusqu'alors l'État avait prévu d'indemniser les entreprises sur une base de 7,23 € par heure chômeuse ; l'État a annoncé que l'indemnisation de l'entreprise serait complète. Elle ne serait plus plafonnée à 7,23 € – c'était un calcul sur le taux horaire du SMIC – mais sur l'ensemble de l'indemnité versée par l'employeur aux salariés.

➤ Quel est l'impact pour le salarié ?

L'activité partielle réduit temporairement le temps de travail des salariés dans le cadre d'une suspension de leur contrat. Ce n'est pas une rupture. Pour chaque heure chômeuse, le salarié perçoit une indemnité horaire correspondant à 70 % de sa rémunération brute horaire chargée d'un taux réduit de CSG de 6,2 % et de 0,5 % de CRDS (soit 6,7 %). Ces deux contributions sont calculées sur la base de 98,25 % de l'assiette – ne me demandez pas pourquoi, je ne le sais plus !. Ainsi, un salarié en activité partielle totale perçoit 84 % de son salaire net de référence.

Le salaire de référence pris en compte dans le calcul des indemnités est le traitement de congés, c'est-à-dire par la référence pour la rémunération perçue lorsque l'on est en congé. Cela inclut bien les majorations horaires, les primes emploi..., tout ce qui est perçu par le salarié. Cela n'intègre pas les indemnités du type IKV puisque celles-ci ont un caractère de remboursement de prêt.

L'indemnité est versée par l'entreprise aux échéances habituelles sur paie. Elle est visible sur le bulletin de paie, à travers une ligne spécifique. Un point : rappelez-vous qu'en ce qui nous concerne on traite toujours les activités variables d'un mois n+1. Si l'on est en activité partielle au mois d'avril, l'impact sur le bulletin de paie arrivera au mois de mai ; les éléments variables arrivent 1 mois plus tard.

Quelques précisions importantes.

Sont éligibles au dispositif :

- Les CDI, les CDD, les alternants, les cadres en forfait jour, les salariés à temps partiel, les mi-temps thérapeutiques au prorata de leur activité, les télétravailleurs.
- L'activité partielle n'a pas d'impact sur les droits à congés : on continue à acquérir des congés.
- Les trimestres retraite sont validés.

- Sur la retraite complémentaire, l'AGIRC-ARCCO donne des points gratuits sans contrepartie de cotisation.

- Sur l'impôt sur le revenu, l'indemnité est intégrée à l'impôt sur le revenu, sur la PUA, PFA, sur la prime d'intéressement et de participation, contrairement à ce que j'avais dit à certains.

La population des expatriés est exclue – ils sont peu nombreux – puisque par définition ils travaillent à l'étranger.

Je rappelle que pour les salariés protégés que vous êtes, la mise en œuvre de l'activité partielle doit se faire *via* votre accord sinon on ne peut pas la mettre en œuvre. On sera amené à vous interroger.

Si les congés sont déjà planifiés pendant la période d'activité partielle, le salarié prend ses congés comme prévu, l'activité partielle s'appliquera à son retour si elle est permanente.

➤ Qu'envisage-t-on au sein d'Air France ?

Dans la situation qu'Anne RIGAIL vient de décrire, qui est une crise exceptionnelle impactant fortement nos activités avec une très forte incertitude et un besoin de préserver notre trésorerie, il nous faut nous adapter. L'activité partielle est l'outil qui est disponible aujourd'hui. Nous ne l'avons jamais mis en œuvre par le passé car précédemment l'État nous demandait toujours de solder au préalable les compteurs et d'imposer la prise de tous les congés de l'année. Ce prérequis étant levé, on peut aujourd'hui accéder à ce système.

Nous sommes partis sur une période de six mois – il faut considérer cela comme étant non pas l'objectif mais comme ce que l'on devrait avoir au maximum à chercher – d'une activité partielle à 50 % du temps de travail. Anne dit que c'est très incertain mais, globalement, si nous avons trois mois terribles à 80 % puis trois mois avec des impacts encore à 20 %, cela fait une moyenne de 50 %. C'est notre mode de calcul pour arriver à ce chiffre.

Les modalités de déploiement du dispositif taux d'activité partielle seront précisées au niveau de chaque établissement. Vos CSEE seront convoqués vendredi pour adapter le recours au dispositif aux contraintes opérationnelles. Suivant les secteurs la réalité n'est pas la même. L'implémentation pourra se faire selon des calendriers différents. Il est probable que certains secteurs vont rentrer un peu plus tard ; le taux d'activité partielle va aussi être différent. Il peut varier entre 0 et 100. Soyons clair : à court terme, au regard de la baisse d'activité on se situera plutôt sur du 80 %. Mais beaucoup de choses circulent sur le confinement, si tout le monde est bloqué nous serons très rapidement à 100 %.

Notre difficulté est d'arriver à anticiper les scénarios. Chaque jour nous voyons que l'activité et les hypothèses changent car un nouveau pays ferme, une nouvelle décision est prise. C'est très complexe. En tant que Secrétaires de CSEE, vous l'avez vécu avec la fermeture des restaurants hier.

Je vais essayer d'être pédagogique pour vous expliquer ce que cela veut dire du point de vue de l'entreprise et du salarié.

Ici on est sur l'entreprise un mois complet et non pas sur une activité partielle 20 %, 30 % ou 40 %, c'est 100 % d'activité partielle. À gauche, le salaire de référence serait de 148. Pourquoi 148 ? Le brut salarial correspond au net plus les cotisations salariales (c'est la partie basse) et représente 23 de cotisation salariale, 77 de net salarié, soit un salaire brut salarial de 100,

auquel il faut ajouter les 48 de charges patronales. Ainsi, pour l'employeur un salaire perçu de 77 (ce n'est pas souvent connu par le salarié, je ne parle pas de fiscalité) représente une charge réelle de 148.

En activité partielle il faut verser au salarié 70 % de la rémunération brute des heures non travaillées. Toujours sur un mois complet, cela signifie que par rapport à la base 100 (23 + 77) on doit verser 70 %. Pour AF le coût du paiement est de 70.

Derrière il y a exonération des charges patronales et salariales ; l'allocation est financée par l'employeur. Nous ne disposons pas encore de toutes les clarifications (est-ce plafonné ? déplafonné ?), l'employeur devrait percevoir une allocation qui devrait correspondre à l'activité partielle qui a été versée pour le salarié.

La préservation de *cash* de 78 correspond à l'exonération des charges plus le gain d'allocation, qu'il faudra identifier rapidement.

Du point de vue du salarié : il s'agit là d'un exemple d'activité partielle à 50 %.

Avec un salaire brut salarial de 3 000 €, mes cotisations salariales sont de 705 €, le net du salarié est de 2 295 €. C'est un mois normal. En activité partielle, la partie basse (en gris) correspond à ce que je touche en travaillant à 50 % : je retrouve bien 50 % des cotisations et 50 % du net. La partie haute correspond à 70 % des 3 000 € x 50 %, c'est le temps d'activité partielle. Pour 50 % de leur travail en moins, le maintien de salaire sera de 91,8 % en net/net.

Il y a une petite cotisation sur la partie indemnité partielle de 6,7 %.

Vous avez ici deux exemples pour que chacun puisse comprendre. Cela correspond à la perte de salaire en fonction de deux rémunérations, 2 500 et 5 425 € ; les éléments de la politique sociale montrent que 95 % des salariés ont un salaire inférieur ou égal à 6 000 €. Cela correspond aux situations que nous rencontrerons le plus couramment.

Dans une hypothèse d'activité partielle à 30 %, la perte d'un salarié à 2 500 € serait de 4,9 % ; il aurait donc 95,1 %. En fonction du taux de l'activité partielle, la perte qu'il aurait, s'il était à 100 %, serait de l'ordre de 16,4 %. Cela correspond aux 84 % évoqués tout à l'heure.

Il y a des écarts avec les salariés qui sont plus payés. Ils sont liés au phénomène des plafonds dans les cotisations. Au pire pour un salarié qui serait à 100 % à 5 425 €, l'écart serait de 0,3 % (16,7 %).

Le calendrier sera le suivant :

- Information du CSEC aujourd'hui à partir duquel nous allons communiquer aux salariés le fait que nous allons aller vers une activité partielle.

- Envoi de la convocation et documents en vue de la consultation des CSEE, ce soir.

- Vendredi, 20 mars, consultation dans les CSEE.

L'objectif est une mise en œuvre à partir du lundi 23 mars.

M. GARBISO.- Merci pour votre présentation.

Docteur, concernant les porteurs sains, le fait d'être confiné pendant 15 jours enlève-t-il la capacité de transmettre le virus à un tiers ?

S'agissant des ressources humaines, concernant le chômage technique – le terme a changé mais c'est un peu pareil –, il ne s'applique pas pour ceux qui sont volontaires au temps partiel avec ces mesures. Quel est l'intérêt d'être volontaire pour changer son temps de travail à cause de cette épidémie et de remettre le chômage partiel par-dessus ? Ce serait un double effort si je peux me permettre.

À ce CSEC, puis dans les CSEE, vous allez valider avec la DIRECCTE d'avoir un accord d'entreprise collectif – cela s'est déjà fait dans d'autres entreprises – nous permettant d'avoir un cadrage entre la butée maximale que vous avez validée et celle qui peut se mettre en place dans l'entreprise en la partageant avec les organisations professionnelles.

Concernant les cadres en CJT, il me semble que cela ne peut se mettre en place qu'à condition que l'établissement soit fermé, d'après ce que j'ai lu il n'y a pas d'autres variables.

Autant la mesure est bien identifiée au mois sur le salaire mensuel autant dans le salaire mensuel des cadres au forfait sont intégrés la PUA et le 13^{ème} mois. Là aussi l'effet ne sera pas le même que pour un autre cadre qui n'est pas au forfait.

Dr FEUILLIE.- Sur les porteurs sains, plus de 80 % des gens qui ont cette maladie ont une forme peu symptomatique, voire asymptomatique. La transmission de la maladie se fait par la toux, l'éternuement ou les gouttelettes de salive. Un porteur sain peut exprimer le virus mais la limitation est moins forte que celui qui tousse et qui envoie ses microbes. Par sécurité aussi bien pour l'incubation que pour ceux qui sont malades on donne à peu près 14 jours d'isolement. Celui dont le test est positif aura un confinement de 14 jours, à lui de s'isoler au maximum de l'environnement et de porter un masque.

Suite au nombre de cas, si l'on est faiblement symptomatique, la plupart du temps vous devez rester chez vous pendant 14 jours. On n'est pas testé faute de moyen. Tout dépend des zones en France.

Ai-je répondu à votre question ?

M. GARBISO.- On ne sait pas si on est porteur sain, en restant chez soi 15 jours, on ne pourra plus contaminer ?

Dr FEUILLIE.- C'est exactement cela. Il y a des discussions pour savoir s'il est possible d'avoir des recontaminations ; des gens malades qui, de nouveau, retomberaient malades. Dans la plupart des maladies virales, une fois que l'on a eu la maladie on est immunisé. Les formes de grippe changent, au fil des années les germes sont différents, on refait donc la vaccination alors que pour le coronavirus, une fois contaminé on est immunisé.

M. TIZON, Président.- Sur le temps partiel, dans le document il est indiqué que l'activité partielle serait proratisée : celui qui réduit son temps de travail n'a pas la même contribution que celui qui est à temps plein. Une forme d'équité est assurée.

Sur les CJT, nous ne sommes pas en capacité d'implémenter aujourd'hui au-delà de la consultation. Deux sujets ont nécessité d'être approfondi :

- Pour les cadres au forfait jour c'est la possibilité qu'ils bénéficient d'activité partielle en dehors de la fermeture de l'établissement. Nous avons échangé avec les pouvoirs publics, je pense que toutes les entreprises se posent la même question. Ce sujet devrait rapidement trouver réponse.

- Autre question complexe sur la mise en œuvre de l'activité partielle pour les navigants. Il y a une circulaire qui date de 2009, que tout le monde reconnaît comme inapplicable. Une réunion s'est tenue la semaine dernière, à l'initiative de la CRPN, pour que les employeurs et les syndicats navigants techniques et commerciaux échangent autour de cela. Cela a donné lieu à une réflexion sur un nouveau système qui doit être finalisé dans la journée et discuté demain avec les pouvoirs publics. La circulaire de 2009 établit un calcul d'indemnité partielle comme le prévoit la loi en heures mais c'est inapplicable puisque les navigants travaillent sur des jours *off* et des jours *on*.

L'objectif est d'essayer de le mettre en œuvre. Nous avons été très clair en disant qu'il n'a pas pour objet de remettre en cause le FGA tel qu'il existe. C'est déjà une situation de baisse de rémunération des navigants. Nous souhaitons résoudre cela demain, après-demain au plus tard.

Nous n'avons pas prévu d'engager une négociation sur la mise en œuvre de l'activité partielle. Les délais sont ultra courts. Je vais vérifier ce qui a été fait dans d'autres entreprises mais l'urgence est telle que le plus important est la mise en œuvre par rapport à ce qu'il va se passer.

M. GARBISO.- Vous n'avez pas répondu pour les cadres au forfait.

M. TIZON, Président.- Je n'ai pas compris la question.

M. GARBISO.- Les cadres au forfait sont rémunérés sur 12 mois, avec la PUA et le 13^{ème} mois qui sont inclus. Ce n'est pas le cas pour tous les autres salariés de l'entreprise.

M. TIZON, Président.- La question est plutôt pour les autres salariés de l'entreprise de savoir si la PUA et la PFA sont bien dans la base de calcul. C'est un salaire de référence, cela doit être dans l'indemnité maladie congés payés, je vais vérifier. Cela fait partie des questions que l'on tente d'identifier pour y répondre.

M. BEURAIN.- Concernant la perte de *cash*, Madame RIGAIL, vous avez dressé un montant de -500 M€ par mois pour une perte d'activité à -90, -95, à ce jour quelle est notre perte de *cash* mensuel en termes d'activité alors que l'on n'est pas encore au stade 3 ?

Monsieur TIZON, sur la date précise de mise en œuvre de l'activité partielle vous dites « le plus rapidement possible », cela signifie que dès lundi prochain, une fois que les sessions locales seront passées, ce sera mis en œuvre ?

Concernant cette mise en œuvre, un peu comme dans la vie, nous ne sommes pas égaux face à la maladie et à Air France nous ne sommes pas égaux en termes de salaire. Je souhaiterais que la Direction prenne en compte les situations sociales et financières de chacun de ses employés car certains sont en grande difficulté, même en temps normal. Cette baisse, même limitée, de rémunération aura un impact très important pour eux. Il faut protéger les plus fragiles d'entre nous. La Direction a un devoir de protection envers eux.

Le maintien de la rémunération pour les plus bas salaires doit être pour vous une priorité et dans les rotations des mises en chômage partiel pouvez-vous privilégier ceux dont les revenus sont les plus faibles pour éviter des pertes trop importantes ?

M. TIZON, Président.- Sur ce sujet, beaucoup d'entreprises ont fait le choix de rompre tous leurs contrats en période d'essai : nous n'avons pas fait ce choix. On veut maintenir l'emploi. Toutes les personnes qui sont actuellement en période d'essai sont maintenues. Cela ne fait pas partie de notre politique. Si nous sommes là aujourd'hui c'est bien pour essayer de préserver l'emploi au maximum.

Je suis d'accord avec vous : il faut faire attention aux plus bas salaires, voir comment positionner les plus bas salaires. Vous avez raison, on va en parler avec l'Industriel. Nous avons une réunion cet après-midi sur le sujet.

Je viens d'apprendre que le Président de la République parlera ce soir à 20 heures, si ce soir il dit « confinement pour tout le monde », on sera très rapidement sur de l'activité partielle à 100 %.

Mme RIGAIL.- On risque d'avoir à nouveau un monde nouveau à explorer. Il y a deux solutions : soit c'est le confinement et l'arrêt complet des voyages soit il y a le maintien d'un minimum, auquel cas notre scénario minimum serait peut-être un peu trop fort. Cela ne change pas énormément les choses. En cas de confinement avec arrêt total des voyages, cela conduirait à 100 % d'activité partielle pour la plupart des activités. Cette rumeur de confinement tourne depuis hier.

M. TIZON, Président.- Si tel est le cas nous serons amenés à consulter les CSEE plus rapidement que vendredi ; les délais de 3 jours ne seront pas respectés mais il faut voir où sont les priorités dans cette situation. Je vous le dis, soyons clairs entre nous.

Sur la PUA, la réponse est assez simple : la PUA et la PFA sont payées à période classique pour les salariés si c'est hors contrat. Dans la mesure où c'est dans le contrat, pour les salariés au forfait, c'est pris en compte dans le salaire de référence pour l'activité partielle. Il y a une forme d'équité.

La PUA et la PFA seront payées à échéance normale. Il n'y a pas de remise en cause pour les salariés qui ne sont pas au forfait. Le salaire de référence n'intègre pas la PUA. Pour les salariés qui sont au forfait, la PUA et la PFA sont dans la référence. Elles seront payées au prorata de l'activité partielle. Il y a une forme d'équité.

M. PORTAL.- Madame RIGAIL, avec la confirmation du discours d'Emmanuel MACRON ce soir et la déclaration faite par M. DJEBBARI hier midi, concernant les équipages qui sont actuellement en rotation, qu'envisagez-vous de faire pour ramener tout le monde en cas de confinement total ? On ne peut pas se permettre d'avoir des équipages aux quatre coins du monde si le confinement doit durer un certain temps.

Par ailleurs, HOP ! a mis dès ce matin en place un allègement du service à bord, à savoir que sur les vols court-courrier, on n'y sert plus que de l'eau. Qu'est-ce qu'Air France envisage de mettre en place pour éviter la contamination sur ses vols aussi bien intérieurs que long-courriers ?

Mme RIGAIL.- Dans une hypothèse de confinement total, la priorité de l'entreprise est toujours d'aller chercher les PN. C'est ce que l'on a fait à Wuhan et ce que l'on a voulu faire sur le Maroc mais il y avait tellement de Français à rapatrier que la fermeture du Maroc n'arrête pas d'être repoussée.

Nous sommes en contact permanent avec le MAE (le Ministère des Affaires Etrangères) pour ajuster nos besoins. Jusqu'à présent jamais le cas ne s'est produit où l'on ne pouvait pas rapatrier les PN. On fait vraiment le maximum, Jean-Yves Le DRIAN, le Ministre des Affaires Étrangères, est à la manœuvre quand il le faut. Je n'imagine pas de cas où des personnels navigants seraient bloqués à l'extérieur. Cela nous est arrivé par le passé avec le volcan. Ce sera toujours la priorité de l'entreprise d'éviter cela.

Sur l'allègement du service à bord, on n'a pas forcément une homogénéité ou une coordination avec HOP !, ce qui est travaillé par le produit Air France – je ne sais pas si c'est exactement mis en œuvre, Éric CARON m'a débriefé – c'est de proposer plus des parts individuelles que des corbeilles à distribuer. Le produit est en effet aménagé pour prendre en compte les mesures sanitaires. Ira-t-on jusqu'à ne plus rien proposer ? C'est peut-être compliqué sur un vol plus long. Ce qui se fait sur HOP ! ne sera pas forcément reproduit sur Air France, mais les sujets sanitaires sont bien pris en compte. C'est aussi une préoccupation absolue. Eric CARON fera une communication aux PNC et aux pilotes sur les aménagements de produits afin d'éviter toute transmission du virus à bord.

Mme MOORE RIEUTORD.- Je tiens à saluer le travail de tous car souvent on se tape dessus.

Docteur FEUILLIE, il est dit sur la photo qu'il faut appeler le 15 : il me semble que les autorités disent maintenant qu'il faut l'appeler uniquement en cas de difficultés respiratoires.

Pour les PN à Tahiti qu'envisagez-vous de faire en termes de mesures sociales ? Allez-vous appliquer la même chose qu'en France, sachant qu'à Tahiti ils n'ont pas une caisse de chômage ?

S'il y a un confinement total, en termes de formalisme que faut-il faire dans les CSEE ? Même sans confinement total, peut-on trouver une autre solution plutôt que de faire déplacer tout le monde ?

Sur les sorties des A380, s'agit-il d'une immobilisation ou d'une sortie définitive ?

M. TIZON, Président.- À propos des CSEE et du confinement total, à mon avis on peut faire des conférences téléphoniques.

Mme MOORE RIEUTORD.- Sera-t-il possible de faire les consultations par téléphone ?

M. TIZON, Président.- Je pense que l'on peut mettre en place un système de vote par SMS ou un système de vote partagé. On va regarder cet après-midi.

Mme MOORE RIEUTORD.- Nous avons déjà essayé la solution Zoom. Vu ce qu'a dit le Premier Ministre, si l'on peut éviter de tous venir !

M. RAQUILLET.- Ce sont les recommandations que nous allons envoyer à tous.

M. TIZON, Président.- Cet après-midi il y a une réunion avec les DRH pour travailler sur tous ces sujets.

Dr FEUILLIE.- Pour ce qui est des appels, le message gouvernemental est de ne pas saturer le 15. Ceux qui appellent pour avoir un avis ou un conseil, une ligne verte fonctionne

24h24. C'est la première ligne à utiliser. Si l'on est malade le 15 reste le point d'entrée, mais cela dépend des départements. Dans certains départements le 15 est complètement saturé. Comme on est passé au niveau 3 les médecins généralistes peuvent être amenés à répondre plutôt que de passer par le 15.

Mme RIGAIL.- Le sujet des A380 est une bonne question. Cela revient à la question : à quel niveau d'activité serons-nous à l'automne, au printemps prochain ? Il est difficile de se projeter à ces horizons quand on gère l'immédiateté aujourd'hui.

Il est de bon sens de ne pas faire voler les A380. La pression sera déprimée sur l'été, on est en train d'examiner des scénarios d'accélération du calendrier actuel de sortie. KLM a communiqué sur la sortie de ses 6 747. C'est assez logique. Lufthansa, Qantas ont parlé de leurs flottes d'A380. Pour nous c'est une décision qui avait déjà été prise. La question qui se pose aujourd'hui, au regard des évolutions de l'activité que l'on pourrait observer suite à cette crise, est celle du *timing* qui pourrait s'accélérer.

Il m'est difficile de vous dire des choses plus précises aujourd'hui puisque nous n'avons pas encore travaillé tous les scénarios.

M. TIZON, Président.- Tahiti est un TOM comme tout le monde le sait. Leurs dispositions légales ne sont pas les mêmes que les nôtres. Je pense qu'ils sont sur l'ancien dispositif de chômage partiel. Si tel est le cas je ne suis pas certain qu'il puisse se déclencher. Je vais appeler le patron dans la journée.

Au-delà de Tahiti la question que l'on évoque est vraie pour les 6 000 collaborateurs qui sont à l'étranger. Je pense aux USA où il y a 600 salariés qui sont principalement dans les escales. J'imagine que leur dispositif est très loin du nôtre. En Europe, les pays européens commencent à avoir des systèmes d'activité partielle qui se ressemblent beaucoup les uns les autres, qui sont plus ou moins plafonnés. Malheureusement dans certains pays cela risque d'être plus compliqué.

Mme MOORE RIEUTORD.- J'entends bien, si c'est l'ancien dispositif, ils n'auront rien. Je vous interpelle en tant qu'élue et PNC, mais aussi pour les autres personnels, qu'est-ce que l'entreprise va faire pour eux qui sont sur place avec cette angoisse ?

M. TIZON, Président.- D'un point de vue accompagnement il faut regarder les dispositifs légaux pour faire le maximum. Je pense que dans les décisions de programme, on parle de continuité territoriale. C'est toujours notre souci.

M. TRAN.- Dans la presse, il est dit que le Groupe Air France-KLM a une trésorerie de 6 milliards à peu près, dont 3,5-4 milliards pour Air France. Si je comprends bien le manque à gagner est d'un demi-milliard par mois, ainsi on aurait 7-8 mois devant nous au maximum...je vous vois rire, Madame RIGAIL, peut-être que je l'interprète mal.

Une autre question, qui va peut-être tomber à l'eau si d'autres annonces arrivent à 20 heures : que va-t-il se passer pour ceux qui sont en arrêt maladie pour garder leurs enfants si le chômage partiel est mis en place lundi prochain ?

M. TIZON, Président.- C'est la règle du premier arrivé premier motif. Si vous êtes déjà en maladie pour 15 jours, c'est la maladie qui l'emporte puisque c'est le premier motif qui a été généré. Par contre si vous êtes en arrêt maladie jusqu'à la fin de la semaine, la semaine

prochaine c'est l'activité partielle. Si vous avez programmé des congés pour le mois à venir, le congé l'emportera sur l'activité partielle puisque c'était le motif qui était initialement posé.

Vous avez un doute, Monsieur TRAN ?

M. TRAN.- La personne qui a pris 15 jours pour Pâques...

M. TIZON, Président.- Si on est en activité partielle à Pâques, la personne ne sera pas concernée. Soyons clair entre nous : cela ne sert à rien que tout le monde prenne des congés maintenant. Je voudrais éviter les comportements...mais si les choses ont été programmées, tout ce qui est planifié (les congés, etc.) l'emportera. Il ne s'agit pas de le remettre en cause.

Mme RIGAIL.- Sur le *cash*, je ne riais pas, vous savez en ce moment je ris assez peu... ! Je me demandais si j'allais trouver à la réponse.

Il y a trois niveaux de *cash* : il y a le *cash* à Air France, le *cash* de la holding, le *cash* au niveau de KLM puisque les scénarios de *cash* que je vous ai présenté pour Air France seront probablement transposables à KLM assez rapidement. Air France a du *cash* disponible (je ne suis pas persuadée que ce soit public) de 1,5 Mds€ ; la holding a tiré une ligne de crédit, c'était dans les journaux, de 1,1 Mds€ ; elle avait un peu de *cash* en plus. Il y a un peu de *cash* dans la holding mais les 6 Mds€ c'est AF-KLM. Air France tient théoriquement un peu moins de 3 mois avec sa trésorerie dans un scénario catastrophe où l'on serait à des niveaux très bas. La holding pourrait nous venir en aide avec une ligne de crédit.

On ne peut pas considérer que les 6 milliards pourraient être consacrés à Air France puisque la situation de KLM s'annonce également très difficile. D'ailleurs c'est vrai pour toutes les compagnies, c'est mondial. American Airlines a annoncé - 75 % de son programme hier ; Delta vendredi disait être à - 40%. Ils ont déjà totalement affalé leur programme international sur l'Europe, il leur restait le domestique. Eux aussi sont en train de connaître avec un peu de retard ce qui nous arrive.

On peut se dire que l'on peut tenir plus longtemps. Généralement une compagnie aérienne gagne de l'argent l'été ; l'hiver on est en *cash* négatif ou au mieux à l'équilibre. Un des sujets de discussion avec le gouvernement par rapport à tous les reports de charges, de taxes, c'est que l'on ne sera pas en capacité de rembourser à l'automne. Bien sûr on peut se demander de combien de temps dispose-t-on par rapport à la crise compte tenu de toutes les mesures qui sont prises en interne et du support du gouvernement, mais la question d'après est comment faire pour assurer nos échéances flotte.

Notre stratégie, que l'on veut préserver, nous conduit à renouveler fortement notre flotte. Nous avons plusieurs engagements lourds. La question est de savoir comment avoir suffisamment d'étalements des exonérations, mais cela peut aussi, dans certains scénarios, être un peu faible.

M. TRAN.- Les assurances font du service de gestion des risques un de leur service les plus importants, en termes d'assurance, dans de tels cas, quelle couverture a-t-on par rapport à une maladie ?

Mme RIGAIL.- On n'en a pas. Je pense que c'est le cas de toutes les industries qui subissent aussi de fortes pertes de chiffre d'affaires. On essaie de négocier les règles de compensation clients en Europe qui sont très impactantes : chaque fois qu'un vol est annulé, on doit souvent plus que la valeur faciale du coupon au client. Pour un long-courrier c'est 600 € par

coupon. Nous avons demandé à l'Union Européenne d'appliquer le cas de force majeure qui est décrit pour ne pas avoir à payer ces compensations client.

M. VILLANUEVA.- L'État a déclaré que les salariés n'auront pas de perte de salaire quoi qu'il en coûte, qu'en est-il ?

Le réseau médecine/assistance sociale va-t-il être renforcé ? Quelles sont les mesures concrètes par rapport aux risques psychosociaux par rapport à la crise ?

M. TIZON, Président.- Il y a un Ministre dont la langue a fourché qui a dit que les salariés perdraient 0 euro. La Ministre du Travail a évoqué l'indemnisation à 100 % des entreprises et la prise en charge de l'intégralité des indemnités d'activité partielle versées par l'entreprise. Nous avons reposé la question car beaucoup de personnes se sont interrogées, il nous a été redit que le calcul de l'indemnité, c'est-à-dire 70 % de 100 % du brut salarial n'étaient pas modifiés.

Sur les RPS, oui on vit tous cette situation de stress, d'inquiétude, mais on n'a pas tous le même rapport à cette pandémie. La question que l'on a devant nous est celle de l'emploi : comment peut-on préserver l'emploi dans cette entreprise quand on a 90 % des activités ? Tout ce que l'on essaie de faire vise à gérer cette situation et de minimiser ce risque RPS qui semble être le risque majeur.

Si la question est de savoir s'il faut réunir les CSSCT, etc., sincèrement je pense que la question lundi matin à 11h14 ce n'est pas celle-là, Monsieur VILLANUEVA.

M. MALLOGGI.- Au sujet du produit domestique, ce matin sur le Nice/CDG, l'équipage a annoncé qu'il n'offrait pas de service à bord. Cela a été bien accueilli par les clients.

Vous avez expliqué que les salariés protégés devaient donner leur accord pour accepter l'activité partielle.

M. TIZON, Président.- Dont les médecins d'ailleurs.

M. MALLOGGI.- Bien que la loi nous y autorise, les représentants FO ne refuseront aucun chômage partiel dans la mesure où, s'il est appliqué aux collègues du même secteur, nous nous plierons à ce que les collègues vivront, ni plus ni moins.

La crise est conjoncturelle et va certainement laisser de grosses cicatrices. Le mot d'ordre aujourd'hui est de serrer les rangs, de traverser ensemble la crise.

En revanche, nous espérons que par la suite, tout le monde restera dans l'entreprise et que tout sera fait pour maintenir tout le monde au sein de notre entreprise.

Les salariés ont énormément de questions et quand vous dites qu'un questions & réponses est mis à disposition, il serait nécessaire de mettre en place ce système car beaucoup de salariés et de managers sont pris à défaut sur toutes les questions qui peuvent arriver. Vous avez commencé à répondre à une partie d'entre elles.

En revanche, je vais relayer ici certaines questions. Des salariés sont confinés à l'étranger, ils se posent la question, ils ne peuvent pas rentrer. Les salariés qui ont accepté la phase 1, le temps partiel tel que vous l'avez proposé, peuvent-ils revenir à temps plein pour bénéficier du chômage partiel ?

De même, pour les salariées dont le mari est dans une activité où il n'est peut-être pas touché ou beaucoup touché se pose la question de savoir s'il est mieux de se mettre en arrêt maladie pour garder ses enfants ou de continuer à travailler pour bénéficier de la couverture par le chômage partiel. Il y a beaucoup de questions de ce type, comme la durée d'autorisation de l'arrêt maladie pour garder les enfants. Ce sont de nombreuses questions pratico-pratiques auxquelles il est nécessaire d'amener des réponses rapidement.

M. TIZON, Président.- Je remercie FO de sa position qui est très saine. Pour information, c'est aussi la position que prendra le Comex, il suivra l'activité partielle de l'entreprise. Cela semble logique dans la situation actuelle.

Nous sommes bien d'accord, la question est l'emploi. C'est vraiment le mot d'ordre.

Le questions & réponses est en cours de construction. Nous aimerions le finaliser le plus rapidement pour le mettre en ligne et le rendre accessible à tous. Nous n'avons rien à cacher. Dès que nous pouvons le partager avec vous, Romain RAQUILLET vous a envoyé des premiers éléments sur l'activité partielle, nous le partagerons. Nous aimerions le compléter pour répondre aux questions que nous avons abordé des cadres en CJT, la question des navigants, que nous ayons quelque chose de propre rapidement.

Chômage partiel et arrêt maladie : D'un point de vue de l'entreprise, l'activité partielle permet de sauver plus de *cash*. L'activité partielle conduit à une exonération des charges, l'employeur bénéficie de remboursements. À la fin, il n'y a pas de coût pour l'employeur.

Sur la maladie, l'employeur fait le complément. Je n'ai même pas regardé d'un point de vue rémunération ce qui rapporte plus que l'autre, mais je pense que d'un point de vue civique, c'est l'activité partielle qui permettra à l'entreprise de sauver le plus d'argent pour le *cash*. Je vous le dit assez directement.

De même pour la réversibilité, il faut être souple. Si nous nous serrons les coudes, cela veut dire que nous savons arranger les choses. Si quelqu'un a voulu entrer dans un système, nous essayons de faire le maximum. Le problème sera la disponibilité des RH et des CSP. Mais nous essayons de faire le maximum pour que cela se passe proprement et bien, je le dis assez ouvertement.

M. DEWATINE.- Vous avez parlé de la ligne de crédit de la holding.

Sur les 1,5 Md€ d'Air France, y a-t-il une ligne de crédit aussi ? La ligne de crédit de la holding est-elle à échéance 2020 ou y a-t-il une autre échéance ? Beaucoup de contrats sur ces lignes de crédit prévoient qu'en cas de difficulté ou de pertes excessives, elles peuvent être annulées, le remboursement peut être annulé.

Ma deuxième question est plutôt RH. Vous avez répondu sur les temps partiels qu'en fonction des disponibilités CSP, nous aurons le même problème. Mais pour le coup, les 58 salariés qui ont été volontaires à prendre du sans solde pour s'inscrire dans la solidarité dès le départ des premières mesures vont certainement se dire qu'ils sont peut-être allés un peu vite à être solidaire, surtout selon ce que va annoncer ce soir le Président.

La baisse d'activité ne concerne pas seulement la compagnie Air France, mais aussi HOP! et Transavia France. Pouvez-vous nous dire quelles sont les mesures sur les compagnies du Groupe ?

J'aimerais revenir sur l'indemnisation à 100 %, le complément d'indemnisation de l'activité partielle. Des entreprises ont signé des accords pour prendre le complément, sachant que ce complément est également exonéré de charges. Il ne supporte juste que la CSG et la CRDS.

Il faudrait au minimum regarder sur les premières tranches de rémunération la façon de faire. Au-delà, si nous arrivions à nous mettre d'accord sur la façon de traiter les premières tranches de rémunérations, il faudrait un engagement de regarder à une échéance plus longue un accord d'entreprise. En effet, les risques sanitaires sont récurrents puisque nous avons eu le SRAS, un certain nombre de choses. Notre activité est confrontée au risque sanitaire, mais aussi aux risques géopolitiques et à un certain nombre d'autres risques. Il ne serait pas complètement aberrant au regard de notre activité d'avoir un accord pérenne sur la façon de traverser ces crises.

Nous avons bien entendu que certaines entreprises avaient pris d'autres mesures, notamment en arrêtant les périodes d'essai et tout le reste.

Cela fait plusieurs années que nous sommes sur des embauches qui nécessitent des demandes d'autorisation exceptionnelle, des DAEE. Nous sommes sur des métiers sensibles. Ce sont des métiers dont nous aurons besoin à la reprise. D'ailleurs, au regard de ce qui pourrait se passer à la reprise, un certain nombre envisagent sérieusement que les compagnies qui auront survécu à cette crise exceptionnelle vont se faire une guerre des prix qui ne sera pas à piquer des hannetons si je peux prendre l'expression.

Il ne serait pas complètement inintéressant de trouver un accord. Par exemple, les salariés rémunérés à 100 % pour leur activité partielle rendent sur plusieurs années un certain nombre de congés RTT, CJT, ancienneté pour un certain nombre, en tout cas ceux qui en bénéficient car nous allons nous retrouver à devoir reprendre une activité dans une concurrence exacerbée avec nos problèmes structurels. Il ne serait pas complètement aberrant d'envisager un tel accord, sachant que des entreprises ont fait ce type d'accord comme Renault, PSA. Chez Chimie énergie, c'est plus un accord de branche. Syntech a des mesures sur les bas salaires assez lisibles.

Mme RIGAIL.- La ligne de crédit de la holding ne peut pas à ma connaissance être reprise. Nous en bénéficions bien, en tout cas la holding. Mais le remboursement doit s'effectuer au plus tard mi-2021. C'est un peu d'oxygène mais en quantité limitée avec toute la question de notre capacité à rembourser tout ce qui aura pu être reporté ou emprunté.

Les conditions de marché se sont très fortement dégradées pour Air France-KLM et pour Air France. Aller se refinancer sur les marchés paraît plus compliqué.

D'autres compagnies font les mêmes annonces que nous en ce moment, apparemment Easy Jet, Lufthansa, IAG, avec comme nous une action qui chute très brutalement de la même façon. Notre capacité de refinancement et de compter sur des lignes de crédit est plus donc que limitée.

Par rapport à votre demande que nous pouvons entendre d'indemnisation à 100 %, j'aimerais être claire. Nous avons besoin d'un soutien massif du Gouvernement pour passer cette crise. Nous restons une grande entreprise de 45 000 salariés. Soutenir en activité partielle une entreprise de 45 000 salariés à des niveaux pareils représente des fonds très substantiels, d'autant que nous demandons par ailleurs des reports de charges qui ont été annoncés de manière générique, mais également de taxes et de redevances.

Dans ces conditions, compte tenu, sans parler d'effort, mais du niveau de contribution et de support que nous demandons à l'État, compenser le mécanisme d'activité partielle à 100 % me paraîtrait hors contexte et un signe qui n'est pas forcément très positif par rapport à l'aide dont nous aurons besoin et dont nous pouvons avoir besoin durablement.

M. TIZON.- Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Sur les congés sans solde, je n'ai pas de souci.

Pour autant si quelqu'un a pris deux mois parce qu'il a pour projet de partir, nous ne savons pas combien de temps va durer l'activité partielle. Cela peut être vrai pour des personnes qui auraient pris des congés sans solde de très courte durée.

Sur le fait de négocier un accord autour des crises, par nature, les crises sont imprévisibles. Nous sommes toujours soumis à des aléas très durs. Les entreprises qui négocient un accord de performance en vue d'anticiper ont des problèmes long terme. Mais nous ne sommes pas sur cette question. Nous sommes dans une situation conjoncturelle et ultra violente à laquelle nous devons faire face très rapidement.

Ce qui sera critique, c'est notre agilité et notre capacité à nous adapter, que ce soit en matière de programme ou de ressources humaines. Je suis assez partisan de la politique contractuelle. Mais la question qui nous est posée ce matin n'est pas celle-là. Nous n'avons pas le temps par rapport à cela.

M. TAIBI.- J'avais de nombreuses questions pratico-pratiques pour les salariés, mais au vu de l'annonce qui sera faite ce soir, nous allons au confinement. J'ai un ami militaire, ils appellent tout le monde. Nous allons aller au confinement total et toutes ces questions ne se posent plus.

Madame, sachez que les mesures de protection n'ont pas été mises en place pour les salariés du Hub. Il manquait les gels hydroalcooliques. Les salariés prenaient le CDG Val, alors que les parkings sont vides. Il aurait été bien que le Directeur du Hub réquisitionne les parkings. Or, les salariés prennent tous les jours le CDG Val avec des voyageurs venus du monde entier avec une promiscuité.

Cette crise a été mal anticipée et mal gérée sur certains aspects. Je ne parle pas du plan opérationnel mais du fait de garantir la santé de ces salariés. Il est purement scandaleux qu'il n'y ait pas de gel hydroalcoolique ou très peu sur le Hub.

Quand les choses sont bien faites, je le dis, mais quand elles sont mal faites, je le dis aussi.

Imaginons que nous ne serons pas confinés, soyons utopiques. Est-il possible d'accéder à cette demande, c'est-à-dire que tous les salariés du Hub puissent se garer directement sur les terminaux pour éviter d'emprunter le CDG Val.

Il nous faut une réponse au sujet de l'arrêt maladie. J'ai compris que vous étiez au courant que le chômage partiel était mieux disant pour l'entreprise, qu'elle y gagnait plus qu'avec l'arrêt maladie. Vous comprendrez que le salarié a envie de savoir de son côté ce qui est le mieux pour lui financièrement, s'il perd moins avec l'arrêt maladie pour garder les enfants ou avec le chômage partiel. Nous sommes les représentants des salariés, je suis obligé de poser cette question qui m'arrive toutes les deux minutes. Il faut vraiment une réponse, Monsieur TIZON. Pouvez-vous faire travailler vos équipes avant la fin du CSEC ?

M. TIZON, Président.- Ils y travaillent.

M. TAIBI.- Nous avons vu ce week-end l'article d'un jour sur une montée de l'État au capital d'Air France.

Bien que cette information ait été démentie et je peux le comprendre, il n'y a jamais de fumée sans feu. Je ne vois pas TRÉVIDIC écrire un tel article sorti de sa tête un dimanche, je pense que c'est dans les tuyaux. Si c'est vrai, c'est une bonne chose pour nous et Force Ouvrière s'en réjouit. Nous avons entendu ce matin qu'Alitalia allait être nationalisé à 100 %.

Y a-t-il des échanges de ce type avec le Gouvernement nous concernant par rapport à notre santé financière ? Commence-t-on à parler d'une montée au capital du Gouvernement Français, voire du Gouvernement Hollandais, ce qui me plairait un peu moins, je préférerais le Gouvernement Français.

Cette question s'adresse directement, à vous, Madame RIGAIL. Vous allez bien évidemment me faire une réponse politicienne, mais au moins, aiguillez-nous : Est-ce envisageable ? Quand cet article est sorti dimanche, nous avons constaté sur les réseaux sociaux un engouement des salariés car avoir l'État derrière Air France au capital est très rassurant pour eux sur la situation financière.

Mme RIGAIL.- Je ferai le point avec le Hub sur le sujet de la gestion sur le Hub.

Aujourd'hui, nous voyons du gel hydroalcoolique un peu partout dans le siège. Cela date de vendredi parce que nous n'avions pas de stock avant. La bagarre sur les stocks a été complète. Avec les abattements de programme prévus, nous n'aurons pas forcément de problèmes de masques. Mais jusqu'à présent, nous n'avons aucun stock de gel hydroalcoolique et je passais ma vie à hurler que l'on dispose du gel partout, « partout » ne voulant pas dire qu'au siège. Je vais refaire le point sur ces sujets.

Je vais regarder le sujet du parking. Nous présentons des baisses d'activité forte. Mais il ne vous a pas échappé que jusqu'à présent, nous avons un programme un peu soutenu. Je ne sais pas si logistiquement, c'était totalement possible. Hier encore, nous avons seulement -18 % de baisse de vols. Nous nous projetons aujourd'hui sur des scénarios beaucoup plus lourds, mais que nous n'avons pas encore totalement vécus.

Sur votre question relative au positionnement de l'État, je ne vous mentirais pas en disant que le management est rarement partie prenante des intentions des actionnaires. C'est à nos actionnaires de se positionner et je n'ai aucune information privilégiée.

Maintenant, la seule chose que je peux vous dire, parce que c'est la seule information que j'ai, est que nos interactions avec le Gouvernement sont sur le support massif dont nous avons besoin pour traverser cette crise. Jusqu'à présent et quel que soit le Gouvernement, nous avons eu une écoute forte comme c'est le cas de nombreuses entreprises en France. Mais compte tenu de notre taille et de l'impact absolument majeur sur notre industrie, les sommes qui sont discutées sont probablement parmi les plus importantes dont ils entendent parler.

Mais là, je suis plutôt sur du soutien, de l'aide, du report, de l'exonération et je ne parle pas de mouvements de capitaux.

M. HAMANT.- Bonjour, Madame la Directrice. J'écoutais avec beaucoup d'attention votre présentation. Je peux partager le commentaire quant à ce qui s'impose à nous en matière de

situation. J'entends également l'urgence qui imposerait ce recours à cette activité partielle sans prendre le temps de passer par des négociations. Vous avez néanmoins convoqué les instances du personnel dans le fonctionnement desquelles cette disposition sera au moins respectée. Il est important de respecter ce formalisme car la situation actuelle est à faire le dos rond.

J'ai entendu avec intérêt et attention deux évocations des situations de cette prise de temps partiel. Les rémunérations au sein du groupe Air France sont très étendues, la diversité est très grande parmi celles-ci et on peut entendre un appel d'une certaine partie de la population salariée à ce qu'il soit envisagé les situations les plus compliquées. Le reste à vivre de certains salariés est préoccupant et c'est vrai aussi ailleurs en France.

Je voulais me mettre au soutien d'une demande qui aurait pu être, dans un second temps, de vérifier s'il y a des urgences sociales caractérisées, garder une veille afin qu'au sein du Groupe, on soit capable d'écouter cette difficulté.

Vous évoquiez la taille de l'entreprise de ce secteur stratégique. Je me permettrai une déclaration personnelle qui n'est pas un message d'ALTER, mais de moi-même en tant que RS. En ces temps de libéralisme forcené, constater qu'un État qui a été beaucoup préoccupé par des ventes de fleurons stratégiques pour des besoins financiers semble changer face à une conjoncture telle que celle-là et voler au secours de ses entreprises, à l'image de ce qu'avait pu faire l'État Néerlandais lui-même s'agissant de KLM un peu plus tôt dans ces derniers mois.

Au-delà, il est sain qu'un état vienne au secours de ses concitoyens, de ses entreprises et oui, il a à intervenir dans les affaires économiques.

Compte tenu des échanges que vous avez avec le Gouvernement, pouvez-vous nous dire s'il va exister pour d'autres secteurs, car le tissu industriel Français est constitué de TPE, PME, autoentrepreneur, artisans, etc., une espèce d'équivalent de soutien. Nous sommes tous en contact avec des gens qui nous regardent et la nouveauté de ce week-end est d'avoir à faire face à des conversations extrêmement agressives de gens qui nous disent : « on va vous sauver, vous Air France, et nous, on va crever ».

C'est mon soutien psychologique. Merci pour cet aspect.

J'en viens à un sujet que vous avez évoqué, Monsieur TIZON. Vous disiez que le Comex serait à l'unisson des efforts demandés aux salariés. Quand bien même cette activité partielle maintient certains salaires (les pilotes par exemple) dans une situation de reste à vivre qui ne nous met pas dans une urgence sociale comparable à celle des plus bas salaires de l'entreprise, tout le monde pourra l'entendre et cela ne me dérange absolument de porter ce discours, les pertes de rémunération qui vont correspondre à ce dispositif seront des pertes sèches. Elles ne seront pas compensées, ce n'est pas du retard de versement.

Benjamin SMITH a fait l'annonce de renonciation de 25 % de sa rémunération, c'est une renonciation, ce n'est pas un retard de versement. Les salariés vont faire des efforts, vont se plier à l'effort qui leur est demandé, y compris en termes d'urgence qui fait que l'on passe outre les négociations. Il est important, vu la représentation que vous faites d'Air France, que le secteur financier lui aussi ne soit pas concerné que par des reports mais bien par des revirements.

Vous avez fait état d'un certain nombre de dispositions. Par exemple, nous versons des intérêts obligataires. Est-il envisageable de renégocier une dette de cette nature ? Le monde

financier est-il prêt à ce genre de chose ? Envisage-t-on de le faire s'agissant du plan d'économies que vous nous avez montré avec les graphiques dont nous avons compris le principe ?

J'ajouterai une petite critique ou une demande d'éclaircissement. S'agissant des salariés, vous avez écrit le terme « cotisations salariales », ce qui est noble et nous convient très bien. Dans la case du dessus où il était question de « patronales », vous avez écrit « charges », ce qui est péjoratif. Y a-t-il une raison à ce changement de vocabulaire ?

Pour moi, salariés comme employeur sont soumis à des cotisations. C'est bien une histoire de salaire différé, il n'y a pas un aspect qui serait supportable et noble en forme de salaire différé pour les salariés, il y a un partage de cotisations. C'est très différent.

Pour terminer, vous avez parlé de maintien de l'emploi et c'est ce qui donnera tout le soutien d'ALTER. Il y avait des perspectives de GPEC en matière d'embauche de pilotes. Vous avez chacun dans vos secteurs une connaissance fine de ce qui était prévu en la matière : les réflexions quant à l'arrêt de l'A.380, son éventuelle sortie prématurée et je sais que les réflexions ont également lieu sur l'A.340.

À cette heure, est-il encore prévu de maintenir ce flot d'embauches à l'avenir ? Je ne parle pas des six mois qui viennent, mais c'est un élément très important.

Enfin, de nombreux navigants vivent en province. Si on en passe par une case de confinement dur, vous aurez une difficulté. Comment faire monter au terrain des personnes qui sont confinées chez eux et qui ont besoin d'un moyen de déplacement autre que la voiture, le métro ou une proximité raisonnable ? C'est factuel. Je sais bien que nous avons signé un contrat de travail qui nous emploie à Paris, mais je crains que vous ayez à faire face à la difficulté.

M. TIZON, Président.- Si nous sommes confinés, il n'y aura pas besoin de monter au terrain à mon avis...

M. HAMANT.- Même s'il faut maintenir une continuité territoriale ?

Mme RIGAIL.- C'est bien toute la question. Le confinement maintient-il un minimum d'activité sur la France et les DOM ? Peut-être avez-vous une ligne privilégiée avec le Président, je ne l'ai pas.

À ce stade, selon les interactions que nous avons avec le Ministère des Transports, il n'y a pas forcément de visibilité. Ils font évoluer leurs décisions au fur et à mesure de l'impact de l'épidémie et de la gravité que pas grand monde n'imaginait à ce niveau.

Je ne répondrai peut-être pas à toutes vos différentes questions, mais sur le Comex, je vous confirme que la logique serait d'être en activité partielle de la même façon que le reste des employés et donc pas de reporter. Je ne l'avais pas annoncé vendredi dans ma lettre parce qu'il fallait que je vérifie l'impact vis-à-vis des pouvoirs publics. Mais il a été vérifié et c'est bien quelque chose que nous avons considéré dès le démarrage comme tout à fait logique de se mettre au même « régime ».

Sur les petites entreprises, vous avez raison de le dire. L'État nous met toutefois en garde sur le fait que, quand ils nous aident, il ne s'agit pas que les grosses entreprises qui ont un peu de temps avec leur trésorerie affament les toutes petites entreprises. Nous faisons attention avec nos fournisseurs. Nous repoussons nos délais de paiement comme tout le monde, nous faisons tout pour préserver notre *cash* mais nous sommes également vigilants à cela. Même si dans votre

déclaration préalable, Monsieur DUCOURTIEUX, vous avez parlé de certaines sous-traitances sur la maintenance et cela fera l'objet d'un dialogue avec Géry MORTREUX au CSE de la Maintenance, des questions légitimes se posent sur le sujet, nous essayons également de ne pas tuer des sous-traitants qui n'ont pas les reins suffisamment solides pour passer la crise. Nous y sommes vigilants. Accessoirement, quand nous reprendrons l'activité, nous aurons besoin de pouvoir la reprendre. Cela fait partie de nos préoccupations.

J'avoue ne pas savoir répondre sur votre question sur les intérêts obligataires. Je peux seulement dire qu'après avoir tiré la ligne de crédit, les accompagnements financiers deviennent compliqués. Les actions chutent, le transport aérien aura globalement – et pas seulement Air France-KLM – pas mal de difficultés à lever des fonds complémentaires. Après les sujets qui peuvent se poser c'est ne pas prendre les livraisons d'avions, ce genre de choses. On aimerait ne pas en arriver là et préserver notre stratégie de renouvellement.

S'agissant des pilotes, la difficulté est de prédire la durée de la crise et la hauteur de l'activité à la reprise. Des mesures conservatoires sont prises pour préserver le *cash*. Je pense que Jean FERNANDEZ fera une communication cet après-midi. Je ne voudrais pas vous dire des choses imprécises. Je crois que l'on repousse les calés pour se donner un peu de visibilité. On travaille aussi sur la formation pour arrêter certaines formations.

M. TIZON, Président.- Monsieur HAMANT, sur la partie des secteurs touchés, un secteur a été touché très violemment dès le départ c'est tout ce qui est événementiel, d'entreprise ou privé. Ils sont tous rentrés en activité partielle la semaine dernière. Cela a été d'une violence extrême. Malheureusement beaucoup de PME et de PMI vont être concernées. On sent bien l'inquiétude des pouvoirs publics ; ils nous ont encore appelé hier matin, dimanche, pour nous dire qu'ils étaient là pour nous soutenir. Il y a une réelle inquiétude sur les impacts de l'emploi avec tout ce qui est en train de se passer.

Sur l'activité partielle COMEX : baisse de rémunération à l'identique de ce qui se passera pour l'ensemble des salariés.

Si une décision de confinement est prise ce soir, on va entrer dans un cas de force majeure. Nous vous proposerons probablement une conférence demain matin pour vous dire ce qu'il se passe exactement. On ne pourra plus être *in situ*.

Mme BORDES DUCLOS (visioconférence).- Le réseau SkyTeam ou les compagnies JV peuvent-ils nous impacter positivement ou négativement ? Y aurait-il une forme de solidarité en cas de baisse ?

Sur le court-courrier et l'arrêt des transversales : avez-vous une date sans tenir compte de l'intervention du chef de l'État de ce soir ?

Pour la Corse, le lien avec le continent est-il maintenu ? De quelle façon ? Quel est l'impact avec notre partenaire Air Corsica ? Les liaisons seront-elles maintenues sur Ajaccio/Paris ou Ajaccio/Bastia ?

Quel est le niveau d'affrètement de HOP ! ? Si l'on fait tous les affrètements de HOP !, *quid* de l'impact social chez eux ?

Si un programme minimal est maintenu les salariés seront-ils réquisitionnés ?

Concernant les questions RH, la PPA est-elle incluse dans le calcul de l'activité partielle ? Les CSP seront-ils renforcés ?

Quel sera l'impact sur les subventions ASC et restaurant ? Actuellement tout est fermé, mais je pense à la reprise s'il y a de longs moments d'activité partielle.

On s'associe à la demande de complément de salaire à 100 % pour les plus bas salaire de la Compagnie, c'est une évidence pour nous. C'est quelque chose qui est très important. Personne ne doit être laissé sur le bord de la route.

Mme HAMMOUDA.- Sur la partie Programme, sur les JV dès lors que nous sommes dans des accords de coopération qui nous permettent de nous coordonner sur les capacités, les discussions sont globales. Par exemple sur le Transatlantique, de l'Amérique du Nord suite à la baisse de la demande nous avons déjà pris des premières mesures de façon conjointe avec KLM, Delta, Virgin. De même depuis l'annonce du *travel ban*, qui a été décrété la semaine dernière aux Etats-Unis, nous avons des discussions conjointes pour voir comment ajuster l'offre.

Dans un premier temps notre approche était plus radicale côté compagnies Américaines qu'Européennes. Delta avait fait le choix de descendre beaucoup plus vite que nous son offre sur les US. Avec KLM on est dans une période de transition, on fait en sorte d'abord de rapatrier tout le monde avant de faire baisser beaucoup plus les vols.

À chaque fois que je vous parle, mes informations sont périmées la seconde d'après mais en l'état des choses, il y a quelques jours, après cette phase de rapatriement, nous avons prévu de conserver quand même un vol vers New-York et un vers Los Angeles côté Air France ; Delta va conserver un vol entre CDG et Atlanta.

Même si la demande de trafics passagers s'effondre, on a quelques poussées de demandes Cargo sur les côtes Est et Ouest des États-Unis. Cela peut nous aider à remplir ces vols.

Sur la Corse, Air Corsica opère l'hiver Ajaccio et Bastia. La continuité territoriale est déjà assurée par Air Corsica. On n'avait pas forcément prévu, dans un scénario minimum, de rajouter des vols sur la Corse mais privilégier les autres dessertes domestiques sur lesquelles nous sommes seuls à opérer. C'est la liste des villes citées par Anne RIGAIL, l'idée étant de garder, à ce stade, la quasi-intégralité de nos dessertes domestiques, du moins des villes que l'on dessert au départ de Paris avec évidemment un niveau d'offre très réduit en nombre de fréquences. Des réflexions sont encore en cours. Nous travaillons à la mise en œuvre de ces scénarios. On n'est pas encore en mesure de vous dire qui opère quoi au sein du Groupe. On est en train de construire cela. J'espère que nous serons prêts demain ou après-demain.

Notre objectif, sous réserve de ce qui sera annoncé ce soir et d'un passage à un confinement qui aurait d'autres conséquences, était d'assurer une semaine de transition du 16 au 22 mars, de pouvoir rapatrier tous nos clients qui souhaitent rentrer en France ou nos clients étrangers qui souhaitent rentrer chez eux. Notre scénario était très dégressif entre aujourd'hui et dimanche et d'arriver au niveau d'activité minimum à partir du 23 mars et *a priori* – c'est ainsi que nous comptons programmer les choses – jusqu'au mois d'avril pour permettre un minimum d'anticipation dans la construction des plannings.

Pour répondre plus concrètement à la question de la date d'arrêt du réseau transversal, dans cette logique ce serait au plus tard le 23 mars, peut-être un peu plus tôt si dans la semaine les

vols se vident si vite que nous n'avons plus besoin de maintenir certains de ces vols en milieu de semaine.

Concernant l'impact sur HOP !, nous sommes en lien avec la société HOP ! pour partager. Ils envisagent les mêmes mesures d'activité partielle en fonction du taux d'activité résiduel.

M. RAQUILLET.- Sur les questions RH, sur les CSP cela fait partie des choses que l'on envisage de présenter lors des consultations des établissements pour expliquer à quel moment et de quelle manière les différents services seraient placés en activité partielle. Nous allons étudier ce type de service avec attention. On estime qu'initialement ils vont devoir répondre à certaines interrogations. C'est pris en compte dans notre réflexion sur la manière dont l'activité sera abattue dans les prochains jours. Dès que c'est stabilisé – normalement dans les prochaines heures – ces impacts vous seront présentés au sein de chacun des établissements pour chacune des équipes. Nous sommes attentifs à la situation et aux besoins des salariés qui peuvent avoir besoin de poser des questions.

Sur les ASC, nous sommes en train de vérifier – cela fera partie du FAQ qui vous sera communiqué – mais oui il peut y avoir un impact. Dès validation nous reviendrons vers vous, j'ai déjà eu une demande de certains Secrétaires de CSEE.

M. REGEASSE (visioconférence).- Entre la baisse de recettes et la diminution des coûts variables, vous avez déclaré qu'en termes de sortie *cash* cela coûterait environ 500 M€ par mois à Air France. Sur le scénario d'activité partielle que vous avez décrit, soit une baisse en moyenne de 50 % sur une durée de 6 mois, à combien estimez-vous les économies qui seront réalisées ?

Concernant l'IT, vous avez annoncé l'interdiction de lancer de nouveaux projets et une baisse de 20 % sur les projets en cours – ces projets seront certainement listés et justifiés au CSE extraordinaire qui suivra – mais nombre de projets IT regroupent au sein de l'équipe Agile des salariés Air France et des sous-traitants. Il serait paradoxal ou ennuyeux que des sous-traitants continuent à exercer à 100 % leur activité directement par les sorties de *cash-flow* d'Air France quand les salariés d'Air France seront à un taux moyen de 50 %. Quelle est la position de l'entreprise par rapport à la sous-traitance à l'IT ?

M. TIZON, Président.- La partie économie est de deux natures. D'abord, sur l'exonération des charges, je n'ai pas fait le calcul mais si vous reprenez le document qui vous a été remis vous avez la valeur des charges...pardon des cotisations patronales, Monsieur HAMANT, je corrige, vous avez raison. C'est une cotisation comme une autre, si c'est une charge pour l'employeur, c'est aussi une charge pour le salarié, si c'est une cotisation pour le salarié, c'est vrai aussi pour l'employeur. Vous pouvez considérer faire l'économie de l'ensemble des cotisations patronales et salariales sur l'ensemble du salaire. C'est une partie qui n'est pas dépensée.

La deuxième c'est le montant du remboursement que l'État opérerait sur l'activité partielle. Je suis bien incapable de vous donner aujourd'hui des chiffres dans la mesure où il faut que l'on ait finalisé les modes de calcul des navigants. Cela dépendra de la position finale du gouvernement sur le niveau d'indemnisation. Sera-ce totalement déplafonné ou pas ? Je ne peux pas répondre à cette question.

Un scénario de 50 % sur six mois est un scénario extrêmement maximaliste. Sur les six mois, nous l'envisagions comme étant une ligne budgétaire. Sur le court terme cela risque d'être du 80 ou 100 %.

Mme RIGAIL.- Par rapport aux dépenses externes et aux sous-traitants de l'IT, nous avons commencé à regarder cela dès le début de la crise. Il y a des baisses de charges externes beaucoup plus fortes qu'en interne. Je suis incapable de vous donner le détail aujourd'hui mais c'est bien au CSEE considéré que vous pourrez avoir ces réponses.

Mme TECHER.- Suite à la baisse drastique de l'activité avec un abattement de programme impressionnant qui va intervenir à compter du 23 mars, nous vous demandons, à partir de maintenant et dans la mesure du possible, de mettre à disposition des PNC des masques FFP2 pour ceux qui travaillent à bord de nos avions ainsi qu'un renforcement des gants qui *a priori* sont en nombre insuffisant.

Sur la fermeture de l'AFCA, quel sera l'impact au niveau des échéances réglementaires des PN en termes de généralité ou de qualification avion ? Avez-vous pu négocier avec la DGAC pour que les échéances soient prolongées, ainsi que pour le médical ?

S'agissant des habitants en dehors de France, chaque pays a pris ses dispositions, pour les salariés qui habitent à l'étranger et travaillent en France, *quid* de l'arrêt ARS les concernant ? Sont-ils éligibles ? Je pense aux parents vivant à l'étranger et travailleurs en France dont les enfants ont des établissements fermés et/ou des salariés vivant à l'étranger dont le pays a exigé le confinement.

Après le 23 mars, toujours pour ces PN qui habitent en province, l'activité étant très fortement amoindrie, allez-vous prioriser l'embarquement des PN afin qu'ils puissent rejoindre leur base pour venir travailler ? Allez-vous prendre un traitement spécifique pour les salariés qui ne pourraient pas monter travailler ?

Pour les personnels qui sont actuellement en FONGECIF, que se passe-t-il pour eux ? Quelles sont les démarches qu'ils doivent accomplir étant donné que la plupart des établissements vont fermer ? Certains d'entre eux ne sont pas en mesure de déployer une formation *via* Internet ou non pas de plateforme pour le faire.

Dr FEUILLIE.- Pour les masques FFP2, le Ministère est très clair sur le sujet : ils sont réservés aux soignants qui traitent les malades atteints du Covid (pour des gestes particuliers type bronchoscopie, etc.). En aucun cas le masque FFP2 est préconisé pour nos personnels navigants. C'est aussi dans les textes IATA. Et quand bien même nous déciderions de notre côté de prendre ces masques, une réquisition a été fixée par l'État pour les réserver exclusivement aux soignants.

M. TIZON, Président.- Sur les questions d'aptitude médicale, de perte de qualification, on a écrit hier à la DGAC, je crois, pour demander une prorogation des aptitudes et des qualifications, surtout si l'on entre dans une phase de confinement. Je pense que nous aurons très rapidement une réponse. On ne veut pas que des gens perdent leur aptitude ou leur qualification à cause de cela. Je referai le point cet après-midi avec Éric CARON et Jean FERNANDEZ.

Sur le FONGECIF, je n'ai pas regardé la question. Normalement on se situe dans le cadre d'une suspension du contrat de travail, le contrat reste suspendu, les personnes restent indemnisées par le FONGECIF. Je vais vérifier. Les centres de formation ont fermé, ils nous ont

renvoyé les jeunes. À ce titre ils rentrent dans le cadre d'une activité partielle. Ils suivent le régime de droit commun.

De même je ne sais pas répondre à la question des salariés travaillant en France et vivant à l'étranger. Je pense que l'on a déjà eu le cas sur l'Italie. Je regarderai la réponse qui a été apportée vu qu'il y a eu un confinement et tenter de vous donner la réponse dans la journée. N'hésitez pas à me relancer au cas où.

M. BEURAIN.- Nous avons discuté lors du dernier CSEC des couvertures pétrole, on est engagé à plus de 60 % sur notre consommation : la Compagnie sera-t-elle obligée de payer ce pétrole à 60 dollars même si on ne les consomme pas car cela ferait une grosse sortie de *cash* ?

Les ouvertures de capital sont-elles envisagées par le Groupe ?

Concernant notre alliance avec Virgin, Delta, l'impact sur les vols transatlantiques a-t-il une conséquence négative sur nos accords ? Air France sera-t-il victime de problèmes liés à cette sous-activité dans cette alliance ?

Mme RIGAIL.- Sur le *hedging*, on est à 64 %, le pétrole a baissé, paradoxalement on ne va pas en profiter puisque nos avions ne vont pas voler. Nous avons constitué des stocks que l'on consommera au fur et mesure. À ma connaissance, avec le système de *hedging* on ne paie pas à l'instant T, on prend des positions. La seule chose que je peux vous dire c'est que les autres compagnies européennes sont plus *hedgées* que nous. En terme de compétition ce point particulier ne devrait pas nous handicaper, en revanche les compagnies Américaines ne sont pas du tout *hedgées*. Elles pourraient bénéficier de la baisse du prix du pétrole mais à la reprise d'activité, le pétrole va remonter. On est toujours dans une logique qui ne s'applique pas à l'instant T.

Sur Virgin, Delta, à partir du moment où les baisses d'activité concernent tout le monde et que les USA se sont retrouvés assez vite dans la même situation que nous, IAG a fait des annonces. Je n'ai pas eu le temps de les regarder, mais Frédéric GAGEY nous a dit que ces annonces sont tout aussi fortes que les nôtres. Le fait que le UK ait été épargné au début par Trump n'a pas eu beaucoup d'impacts. On est un peu dans le même bateau dans cette histoire. Je ne vois pas en quoi cela pourrait remettre en cause le moindre point sur nos accords. D'ailleurs la discussion avec Delta a été plutôt cordiale sur les aménagements de capacités.

Quelle était votre autre question ?

M. BEURAIN.- Elle concerne la possibilité d'une ouverture de capital discutée au niveau du Groupe pour renflouer les caisses d'Air France. Avez-vous contacté des banques pour un prêt peut-être à taux 0 avec l'aide de l'État ?

Mme RIGAIL.- Sur les banques, après avoir tiré la ligne de crédit, on peut difficilement espérer un accompagnement supérieur. Après c'est plus un prêt de l'État. Dans le support de l'État il peut y avoir différents instruments qui aujourd'hui ne sont pas tous définis.

Sur l'ouverture de capital, je ne suis pas une grande financière mais ouvrir son capital quand son action est au plus bas c'est prendre des risques majeurs. Aujourd'hui la tendance serait plutôt de se demander comment se protéger de mouvements hostiles puisque la valeur de notre entreprise baisse de jour en jour. Nous ne sommes pas dans une logique d'ouverture de capital, mais il peut y avoir des mouvements de capitaux dont nous ne sommes pas forcément maîtres.

M. MALLOGGI.- Après la lecture de votre présentation sur l'impact sur les salaires des heures chômées, on s'associe à la demande d'étudier et de regarder d'une manière bienveillante la situation des salariés aux rémunérations les plus faibles dans notre entreprise. Il ne faut pas faire d'impasse sur les services CSP. En effet ils vont assurer le bon fonctionnement des paies, il ne faut pas chercher à faire des économies sur cette activité.

Sur la partie escale, si ce soir le confinement est décidé l'activité sera beaucoup plus basse. Le fait de devoir rester à la maison pour garder ses enfants ou pour d'autres qui seront malades fait que l'on va se retrouver en sous-effectif. Tout à l'heure je vous parlais des managers qui sont mis à défaut par leur incapacité à répondre à des questions bien précises, certains salariés m'ont fait remarquer qu'ils se sentent comme sacrifiés. Il faut faire voyager nos passagers, les mettre dans les avions, dans les aéroports il y a beaucoup de problèmes d'acheminement sur tout ce qui est lingettes, gants. Les prestataires d'aéroport sont très loin de ce que l'on peut attendre comme désinfection au niveau des outils digitaux où nos doigts sont partout. Les salariés se sentent très stressés par cet environnement.

J'appuie la remarque de Monsieur HAMANT, à savoir qu'un salaire différé c'est une cotisation et non une charge.

Sur le télétravail, certains métiers sont éligibles, d'autres métiers étaient un peu verrouillés pour lesquels vous pourrez ouvrir un peu plus le télétravail, mais la question se pose pour certains métiers qui sont en capacité de télétravailler mais qui aujourd'hui ne sont pas éligibles. Avez-vous envisagé d'ouvrir plus de métiers à cette possibilité ? Il faut peut-être l'envisager si certains salariés ont quitté les CSP pour venir en renfort pour aider les collègues.

M. TIZON, Président.- Sur les CSP, il y a des secteurs qui, hormis les situations de confinement, doivent être exclus de l'activité partielle. Les CSP sont sous l'eau avec le traitement des arrêts maladie, de l'activité partielle. Ils sont ultras sollicités. Nous avons essayé de mettre tout le monde en télétravail, ou le maximum, ma crainte étant que les équipes tombent malades. Ce serait la catastrophe. On essaie de pousser au maximum les activités télétravaillées mais il y a une limite : il reste une centaine d'ordinateurs portables disponible. On a même regardé à un moment la possibilité que certains salariés prennent leur fixe à la maison. Nous avons des problèmes de logiciels et d'habilitation, c'est compliqué mais on va le proposer à tous ceux dont l'activité permet de le faire. On a même déclaré – il y a différents types de télétravail – que l'on sortait du décompte du télétravail occasionnel. On n'est plus là-dessus.

Nous avons déjà l'aide et les secours pour les salariés. On va regarder si sur cette période particulière il faut mettre un budget supplémentaire en place. Il faut regarder les situations qui peuvent arriver. À situation exceptionnelle il faut aussi envisager exceptionnellement ce que l'on peut faire, que ce soit dans la programmation, sur les vacances, sur des aides supplémentaires.

J'ai oublié le dernier point.

M. MALLOGGI.- Les salariés en escale se sentent sacrifiés.

M. TIZON, Président.- C'est compliqué.

Mme RIGAIL.- La baisse d'activité, la réduction des transports, le fait que le gouvernement ait demandé de limiter tous les déplacements non essentiels, cela participe à protéger l'intégralité, y compris les salariés des transports eux-mêmes. La baisse d'activité qui ne manquera pas d'arriver est une forme de réponse à l'inquiétude d'avoir à traiter les flux de

passagers avec des gens qui ont des gants mais qui touchent tout. Au bout d'un moment cela ne sert strictement à rien.

Nous assistons en effet en ce moment à des mouvements de foule, à des scènes qui ne répondent pas à la logique sanitaire. Nous avons entendu beaucoup de bruits autour des files d'attente à l'immigration américaine qui font assez peur.

Il faut éviter ces phénomènes de foule qui ne sont absolument pas cohérents avec les mesures sanitaires qui sont préconisées.

M. TIZON, Président.- Les demandes de butée me font penser qu'il faut également le faire pour les PNC de Papeete qui sont concernés par tout ce qui est médical. Je vais vérifier si cela a été fait.

M. GARBISO.- Si l'annonce du Président ne concerne que le confinement de Paris, y aurait-il une incidence sur toute l'entreprise ? Tous les salariés n'habitent pas Paris, les clients non plus.

Deuxièmement, j'aimerais savoir comment cette activité partielle s'applique pour les salariés en mi-temps thérapeutique.

Enfin, un projet de sous-traitance de certaines activités a été présenté en information-consultation au CSE Court-Courrier en raison de la réduction des effectifs en conséquence du PDV en cours.

Vu que l'activité décroît et que nous aurons suffisamment de salariés pour traiter ce qui auparavant n'était pas réalisable, avez-vous prévu de mettre ce projet en suspens pour les escales de province ?

M. RAQUILLET.- Au sujet du mi-temps thérapeutique, nous l'avons déjà présenté, comme pour les salariés déjà placés en temps partiel, c'est au prorata de leur activité.

M. TIZON, Président.- Sur le Cargo, je ne sais pas ce qui est envisagé. Nous n'avons pas eu le temps de discuter avec chaque Direction sur les projets modifiés.

M. GARBISO.- Je n'ai pas parlé du Cargo.

Mme RIGAIL.- Pour les nouveaux projets de sous-traitance, le calendrier est revu compte tenu de l'impact de la baisse de l'activité. Ce sera évoqué dans le CSEE du Point à Point.

M. JOULIN.- Au sujet du chômage partiel, si tout le personnel de l'entreprise sera en chômage partiel, l'UNSA demandera à ses délégués de se mettre également en chômage partiel. Cela nous paraît évident.

Le confinement soulèvent de nombreuses questions s'il est appliqué à partir de demain ou après-demain à Paris. J'ai déjà reçu de nombreux mails d'annulation des futures négociations. Je pense que tout sera annulé.

Comment envisagez-vous de tenir toutes les réunions de CSE pour vendredi ? Malheureusement, beaucoup de questions se posent. J'habite en province. Est-ce seulement l'Ile-de-France qui sera confiné ou les départements alentours ? Nous le saurons demain.

Il nous paraît évident de continuer à faire travailler les commissions entraide et secours compte tenu de la situation de certains salariés en difficulté. Il faudra organiser dans tous les établissements des commissions par téléphone ou visioconférence pour aider les salariés qui ont de réels problèmes.

Nous verrons comment se déroule le passage à temps partiel en pratique, mais vous devez à tout prix préparer rapidement une information qui sera mise sur Intralignes pour tous les salariés sans exception car nous avons beaucoup de questions depuis ce matin. Tout le monde s'attend à du chômage à partir de la semaine prochaine, mais beaucoup de gens se posent des questions sur le calcul de l'indemnité. Nous l'avons vu ce matin dans le tableau, mais il faut programmer cette information très rapidement.

M. TIZON, Président.- Si les commissions peuvent se tenir par téléphone, oui.

Mais il faut être clair. Si nous rentrons en activité partielle totale demain parce que nous sommes en confinement, l'impact sera fin avril. La paie de mars est sur les éléments variables de février. Cela vient plus tard.

Objectivement, si nous avons une décision de confinement ce soir, nous allons entrer dans une situation d'activité partielle totale demain matin pour les secteurs concernés. Les escales sont-elles concernées de province ? Je pense que les équipes y travaillent aujourd'hui. Nous vous tiendrons informés. Le mieux pour tous serait de tenir une conférence téléphonique du CSEC demain matin pour vous expliquer la situation dans laquelle nous sommes. Nous serons dans un cas de force majeure.

Mme RIGAIL.- Dans le même temps, il peut y avoir quelques exemptions. L'Italie maintient par exemple quelques vols.

L'important est de vous tenir informés en priorité, puis de faire un Flash Actu pour informer les personnels qui ont souvent besoin de consignes très pratiques sur ce qu'ils font demain. C'est pourquoi il faut que nous arrivions à faire cela dans des délais rapides.

M. DEWATINE.- Ma question concerne le service de santé. Le stade 3 concerne surtout les professionnels de santé.

Quelle est la situation de la médecine du travail dans cette configuration de plan d'information, de soins ? On parlait de la protection des médecins du travail. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais il serait étonnant que l'on mette des médecins du travail en 100 % de chômage partiel, alors que le pays a besoin de médecins pour faire des visites, répondre à certaines préoccupations de nos salariés et de l'ensemble des citoyens.

Y a-t-il une disposition particulière pour les services de santé de l'entreprise ?

A-t-on envisagé qu'ils puissent eux aussi avoir accès à une sorte de numéros verts pour les salariés de l'entreprise, pour qu'ils puissent se renseigner en cas de confinement ?

Dans bon nombre de publications de l'entreprise, on a incité les salariés à appeler le 15 qui s'est vu submerger d'appels. N'aurait-on pas dans nos publications à faire apparaître plus fortement le numéro vert à destination des citoyens du pays plutôt que le 15 ?

Au sujet des salariés protégés, la CFDT s'inscrit pleinement dans le fait que nos militants soient également concernés par le travail partiel.

Mais pouvez-vous d'ores et déjà nous donner la façon dont tout cela va se présenter. Est-ce chaque militant qui doit faire un courrier ou allez-vous envoyer une demande ? Avez-vous déjà une petite vision de la situation ?

M. RAQUILLET.- Sur ce dernier point, Monsieur DEWATINE, nous allons monter une conf call avec les secrétaires intéressés par appliquer la mesure comme évoqué par M. MALLOGGI. Pour vous donner les consignes, nous avons besoin de l'accord individuel. Nous allons établir un modèle et nous revenons vers vous dans les prochaines heures.

M. FEUILLIE.- Le service médical a également les informations au jour le jour.

Pour resituer le contexte, en 2009, lors de l'épidémie de grippe, à l'époque les autorités avaient mis en place une vaccination de masse. Certains des collègues médecins du travail étaient réquisitionnés dans ce cadre.

À l'heure actuelle, les services de médecine du travail comme le service de médecine d'expertise sont dévoués à l'entreprise et ne font que travailler pour l'entreprise.

Le numéro vert est largement partagé sur toutes nos informations. Nous avons mis aussi bien le 15 que le numéro vert qui est un numéro H24.

Le souci des services médicaux était de répondre à toutes les questions des salariés. Les salariés de chaque entité connaissent leur médecin du travail. Plutôt que de mettre un numéro dédié, autant aller directement sur le service médical dont on dépend pour apporter une réponse.

M. TIZON, Président.- *A priori*, nous n'avions pas prévu d'exclure intégralement les services médicaux de l'activité partielle. C'est un sujet dont nous débattons cet après-midi. Il existe différents scénarios. Si nous sommes sur des taux d'activité partielle à 80 % et qu'il n'y a personne sur le travail, l'activité des services médicaux va être très fortement ralentie. Considérer qu'ils sont totalement exclus n'a pas beaucoup de sens.

Nous avons prévu d'exclure totalement le CEMA parce que son activité programmée est déjà très chargée avec du retard. Nous avons décidé de les exclure.

L'activité partielle devrait concerner les services médicaux d'entreprise, mais probablement sur des taux moindres. Nous allons regarder. C'est quelque chose que nous devons arrêter.

M. DEWATINE.- C'est pourquoi je posais la question de la réquisition. Bien sûr que si l'ensemble des salariés sont confinés, il n'y a pas de raison que les médecins restent sur le site. C'est pourquoi je posais la question de réquisition des services médicaux d'entreprises dans le cadre du stade 3.

M. TIZON, Président.- Certains secteurs vont faire de l'activité partielle par rotation. Ils doivent assurer une continuité de l'activité. Il restera une permanence et des salariés tout le temps. Là, il fait sens que le service médical ait un minimum de service.

Nous avons une réunion juste après. Il serait bien que nous puissions terminer à moins le quart.

M. TAIBI.- Si demain, nous sommes confinés, comment allez-vous choisir les salariés qui viennent travailler s'il y a un minimum d'activité parce qu'il faut aller chercher des Français

bloqués aux quatre coins du monde ? S'agira-t-il de réquisitions, c'est-à-dire que le salarié n'aura pas le choix ? C'est très compliqué. Je ne pense pas que vous ayez les réponses maintenant car cela va dépendre du niveau des annonces d'Emmanuel MACRON. Mais beaucoup de personnes s'interrogent. S'il y a des vols demain, est-ce que tout le monde vient ou seulement une partie ?

J'insiste auprès de l'ensemble des élus de cette session, est-il possible d'avoir un accord global avec les secrétaires généraux des OS afin qu'ils vous écrivent que tous leurs délégués participent au chômage partiel ? Cela évite d'aller demander à chacun. Pour moi, il est inconcevable que les délégués ne participent pas à l'effort de l'entreprise.

Est-ce faisable ? Si c'est faisable, FO y est grandement favorable. Ainsi, ils écrivent et c'est réglé.

M. TIZON, Président.- Monsieur TAIBI, tous les syndicats ne sont pas autour de la table. Il serait bien que chaque secrétaire général nous écrive qu'étant donné la situation, le syndicat fera cette demande à ses adhérents.

Cela nous permet-il formellement d'éviter d'aller recueillir l'avis de chacun ? Si quelqu'un dit non, cela ne tient pas la route. Personne ne peut s'exonérer par rapport à ses collègues. Vous êtes des représentants du personnel.

Pour aller au plus simple, si vous avez une liste que chacun peut signer, cela vous permet de collecter l'agrément de tous vos adhérents.

Mme RIGAIL.- Que se passe-t-il en cas de confinement ? Nous sommes en lien avec la DGAC pour voir si les exceptions qui s'appliquent, par exemple en Italie en ce moment, s'appliqueraient. Pour l'instant nos interlocuteurs ne nous répondent pas vraiment. Je pense qu'ils n'en savent absolument rien eux-mêmes. Les annonces du Président de la République se font et après arrive la déclinaison. Ce n'est jamais anticipé compte tenu des *timing*.

Autant sur l'activité partielle il n'y a pas de question de choix des salariés, c'est bien une logique de planning qui s'applique, autant là si on avait une exemption on aurait une question. Je ne vois pas le gouvernement interdire brutalement toute activité car il condamnerait beaucoup de Français à rester à l'étranger. Pour l'instant on a plus eu beaucoup de *push* du gouvernement pour rapatrier, étendre la fermeture du Maroc. Je pense que nous aurions quelques jours pour nous organiser, mais je me trompe peut-être. En tout état de cause cela fait partie des scénarios à investiguer cet après-midi sur comment opérer un programme minimum pour aller chercher des Français bloqués à l'étranger.

M. TIZON, Président.- Monsieur TAIBI, obligatoirement cela demande un peu de temps de réaction et d'organisation sur qui a droit de se déplacer ou pas ? Qui donne l'autorisation à la personne de se déplacer ?

M. BEURAIN.- Il y a un élément dont nous n'avons pas parlé, j'ai discuté avec les équipes du CMH hier : c'est le moral sur le terrain. Notre capacité à rebondir ou à se sortir de cette crise repose avant tout sur le moral des salariés. Dans l'entreprise, chacun a son secteur privilégié, mais le moral pour le moment n'est pas bien haut. Il serait peut-être bon que vous fassiez des communications non pas optimistes mais où vous laissez une perspective. Je vous fais souvent ce reproche d'être trop pessimiste par rapport à la situation de l'entreprise, là on n'a pas besoin d'entendre cela. On a besoin d'avoir des dirigeants qui nous disent quelle est la stratégie et comment il faut agir, qu'ils aient confiance en eux et nous laisser l'impression que l'entreprise ne

va pas mourir comme je l'entends ici ou là, qu'il y a quand même de l'espoir. Il faut travailler dessus, que l'on a besoin de tout le monde.

Je pense que c'est aussi notre devoir de faire en sorte que chacun ne perde pas espoir dans sa compagnie et dans le travail collectif que l'on a réussi à faire tous ensemble, qui a fait qu'Air France a traversé toutes les crises qu'elle a connues.

Mme RIGAIL.- Je prends le point, Monsieur BEURAIN, d'avoir un équilibre dans la communication et d'être sur une ligne de crête qui est souvent fragile entre la prise de conscience nécessaire quand on applique des mesures aussi inédites. En effet de l'activité partielle à Air France, et à ces taux-là, jamais nous ne l'avons fait. Il est vrai que l'on a besoin d'expliquer, et quand on doit l'expliquer on dit les choses un peu brutalement faute de temps. Pour autant je partage avec vous le fait que la bataille collective consiste à passer cette période qui peut être un peu longue et de se battre pour retrouver des niveaux d'activité – est-ce que ce sera exactement ce que l'on avait prévu avant ? Probablement pas – nous permettant de garder l'intégrité de cette entreprise et de rester sur la stratégie, sur des projets de transformation. Peut-être faudra-t-il en accélérer quelques-uns – on a parlé de la sortie des A380. Si c'est cela ce n'est pas ce qui fait le plus mal. Ce qui fait le plus mal c'est de ne plus avoir les moyens d'assurer cette stratégie. Je peux vous garantir que nous avons tous la niaque pour poursuivre dans cette logique.

Peut-être faut-il effectivement laisser un peu d'espoir à la fin des communications pour éviter de sombrer dans une phase trop dépressive.

Sur ce sujet d'activité partielle, les scénarios se sont déroulés à une allure telle que même si je ne pense pas que nous soyons totalement rigides, on a essayé de déployer toute l'agilité nécessaire, même nous nous étions parfois un peu dépassés, tout comme nos interlocuteurs. Je peux vous dire que lors des *call conference* avec KLM, ils tombent de l'armoire tous les jours et finalement ils se rendent compte que ce qu'on leur disait il y a 2 jours devient vrai pour eux. À chaque fois c'est une grande claque pour tout le monde. Cela l'a été aussi pour nos interlocuteurs Américains, Chinois. Nous avons reçu des messages de soutien de tout le monde. C'est toute la communauté du transport aérien et plus globalement la communauté humaine qui est mise à rude épreuve.

Je prends le point de faire attention à ne pas sombrer dans un pessimisme qui serait triste puisque nous avons effectivement une belle trajectoire. Personnellement j'y crois.

Le point positif – cela a été souligné aussi par vous – c'est d'avoir un état qui se positionne en soutien et d'avoir globalement des réactions des états en soutien de leur *business*. Ce n'est pas forcément ce qu'il s'est passé en 2008. Même si les schémas d'activité partielle font un peu mal – je ne parle pas de mon cas personnel évidemment –, certains peuvent se trouver coincés par rapport à des échéances, des petits salaires, il faudra que nous soyons vigilants. Ceci plus les différentes mesures du gouvernement cela nous permet d'être non pas optimiste car on ne maîtrise pas cette crise, mais de dessiner une trajectoire avec une sortie et une préservation de cette entreprise.

Mme MOORE RIEUTORD.- Ce matin, Monsieur LE MAIRE a dit s'il y a zéro recette, il y aura zéro dépense. Il a été très affirmatif dans ses propos.

Ce n'est pas l'instance pour mais sur le programme de nos collègues PNC et Sol de TO, qu'en est-il ?

Je souhaite dire à tous dans la session : restez sain et sauf. N'oublions pas pourquoi nous faisons tout cela.

Mme RIGAIL.- Sur le programme de Transavia, je ne sais pas Amel tu as quelque chose mais Transavia a été impacté plus vite que nous.

Mme HAMMOUDA.- Vu l'exposition géographique de Transavia, ils sont aujourd'hui confrontés à la fermeture du Maroc qui pèse très lourd dans leurs recettes. Toutes les destinations d'Europe du Sud et d'Afrique du Nord constituent un gros poids dans le chiffre d'affaires de Transavia qui a été impacté avant nous et qui l'est au global encore plus que nous. Je n'ai pas non plus les derniers chiffres, mais la Tunisie est en train de fermer. Il reste à ce stade dans les grandes zones d'opération de Transavia le Portugal. Cela limite énormément leur activité.

Mme RIGAIL.- J'ai échangé avec Nathalie, je n'ai pas les derniers chiffres mais ils sont en train de travailler leur programme, il y a un lien fort entre les DRH par rapport aux mesures et à l'accompagnement.

M. TIZON, Président.- Nous avons encore échangé hier soir avec le DRH de Transavia sur les questions d'activité partielle. Le nombre de salariés au Sol est très peu nombreux. Ils ont déjà poussé au maximum le télétravail. On travaille avec le DRH de HOP ! et la DRH de Transavia sur toutes ces questions en proximité.

M. DUCOURTIEUX.- On parle du service CSP qui est en difficulté, je veux bien le croire car même en temps normal il est déjà en difficulté pour traiter toutes les demandes. C'est suite aux politiques de baisse de l'emploi depuis des années. On fragilise tous les services et on s'aperçoit qu'en cas de crise on a besoin d'eux. Cela devient compliqué avec si peu de personnes. Cela me fait penser au discours de M. MACRON qui vantait les mérites du service hospitalier quand depuis des années il est mis à mal et que l'on ne donne plus de quoi fonctionner correctement. Effectivement il y a des secteurs qui ne sont pas là pour faire des profits mais pour s'occuper des personnels.

De la même manière lorsque l'on attaque régulièrement les régimes spéciaux, ce sont tous ces gens qui vont être réquisitionnés pour servir la population. Ils ont un réel intérêt pour la société et pour tous les Français.

Pour Air France, il y a des visites externalisées, notamment une à ABOU DABI. Confirmez-vous que les personnels qui y étaient ont bien été rapatriés ? Apparemment cela devait être fait hier.

Il n'y a pas de raison que les élus soient exempts du chômage, du moins de l'activité partielle. C'est une certitude mais en contrepartie je vous demanderai à vous et à votre service RH d'être plus réactif quand il faut prévenir les salariés. Je pense à vendredi matin où nous avons édité un tract pour indiquer aux salariés comment faire s'ils devaient poser leurs 14 jours pour s'occuper de leurs enfants. J'ai revérifié : je n'ai vu aucun mail passer par rapport à cela. Les managers, eux, avaient reçu un polycopié qu'ils pouvaient transmettre, ou pas, aux salariés concernés alors qu'une procédure est mise en place avec un nouvel onglet dans e-RH, dans Easy RH. Les salariés ne le savent pas.

De votre côté, je veux bien reconnaître que c'est compliqué, que vous avez plein de choses à faire et à penser mais c'est important. La communication ne doit pas toujours être

anxiogène. Les salariés ont beaucoup d'inquiétudes. Il faut faire en sorte de les rassurer et de les accompagner, même si vous semblez prêts à faire pas mal de choses pour eux.

Je souhaite parler de l'impact financier qu'il va y avoir sur les personnes, notamment avec l'activité partielle. Il y a eu un conflit des mécaniciens en 2018, le premier rôle de SUD AERIEN qui les soutenait, était, quand il y avait des grèves, que l'impact financier soit à peu près égal pour chaque participant. Nous faisons ce travail de roulement : allez-vous faire de même ? C'est-à-dire qu'il ne faudra pas demander toujours aux mêmes salariés dans un même service de faire. Nous avons réussi à le faire avec nos peu de moyens que vous nous laissez, je pense qu'avec vos moyens vous allez réussir à le faire correctement.

M. TIZON, Président.- Sur ABOU DABI vous en savez plus que moi. Je ne suis pas au courant qu'ils devaient rentrer hier. Le plus simple c'est d'appeler Stéphane DELRUE.

Concernant les procédures : tout existe en ligne. Nous avons fait plusieurs communications. Il y a Easy RH, les flash Actu, à chaque fois vous avez des liens, vous cliquez dessus et vous trouvez tout sur la procédure sur les enfants, les écoles fermées. On ne peut pas pousser de mails à tout le monde sur tous ces sujets sinon nous serions submergés de mails.

La disposition est d'aller chercher l'information. Vous avez des questions/réponses, les réponses des procédures. Tout y est.

Sur l'équité, oui, au sein d'un service on va vérifier que tout le monde contribue bien de la même façon. Cela semble logique. Pour autant certains sont à temps partiel, d'autres seront en arrêt, d'autres en congés. Ce ne sera pas forcément facile. Le taux d'activité partielle ne sera pas le même entre les services, la durée ne sera pas la même. Il y aura des différences, il faut l'accepter. On est là aussi pour faire face à une situation inédite dont les conséquences pour les secteurs opérationnels ne sont pas les mêmes. Tout à l'heure on posait la question des médecins du travail, il faut vérifier que la règle que l'on pose pour les médecins soit à peu près la même. C'est normal. Mais on ne peut pas s'assurer qu'entre un service x ou y on ait exactement les mêmes choses.

M. DUCOURTIEUX.- J'entends bien. Ce n'est pas ce que je vous demandais mais je parlais dans le même service.

M. VILLANUEVA.- Nous sommes sur la même ligne sur nos mandats. Bien sûr que nous devons être exemplaires et qu'ils prendront aussi l'activité partielle.

M. TIZON, Président.- Merci.

Pour ceux qui sont d'accord, merci de communiquer à Romain RAQUILLET votre numéro de téléphone portable. Cela nous permettra, si l'on doit organiser quelque chose très rapidement, de vous le communiquer par SMS car on ne regarde pas ses mails sans cesse.

Mme RIGAIL.- Je veux vous remercier car ce sont des moments graves, inédits où nos niveaux de préparation ne sont pas extraordinaires. Nous avons essayé de compiler un maximum de choses. Merci pour vos questions, pour la qualité des débats et pour la responsabilité dont vous faites preuve face à cette épreuve.

Un grand merci également pour vos déclarations par rapport à l'activité partielle. Il est essentiel, si l'on veut rester soudé, même si l'on ne pourra pas faire de l'équité absolue entre tous

les personnels car nous serons obligés de maintenir certains services plus en activité que d'autres, d'avoir une logique d'exemplarité et de solidarité.

Par rapport à la suite, ce n'est pas très poli mais j'essayais de regarder toutes les dépêches des journalistes, tout le monde y va de son pronostic. Il peut y avoir des scénarios de confinement suite à l'intervention du Président de la République de ce soir. J'ai vu dans les articles que j'ai lus des questionnements sur la fermeture des frontières de l'Union Européenne. Dans ce cas le scénario ne serait plus tout à fait le même, on n'aurait plus tout le hors Schengen.

Nous reviendrons vers vous après ces annonces pour répondre à vos questions qui sont légitimes sur un scénario qui va beaucoup plus vite. Que dire à nos salariés ? Comment gère-t-on les exemptions ? Qui choisit-on pour venir ou pas travailler ? Gère-t-on cela au volontariat ? Je n'en sais rien à ce stade. Il est urgent que l'on se penche, en liaison avec les autorités, sur les différents scénarios. C'est ce que nous ferons cet après-midi.

Merci à tous pour rester joignable par web conférence ou audio conférence pour que nous puissions vous donner les informations avant de communiquer à l'ensemble de l'entreprise et dans les *timings* qui sont relativement courts.

Prenez soin de vous et de vos familles.

M. TIZON, Président.- Merci à vous. Bon courage !

La séance est levée à 12 heures 50.

